



ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 – DIJON

PROCES-VERBAL

Présents

Présidence : Monsieur Daniel FONTENIAUD

Pour le Conseil d'Administration

Présents : Mmes Patricia BEAURENAUD – Catherine BOLLEA – Marylin GRANDVOINNET – Françoise VALLET
MM. Roger BOREY – Michel BOURNEZ – Christophe CAILLIET – Jean-Marie COPPI – Roland COQUARD – Daniel DURAND – Gérard GEORGES – Jean-François GONDELLIER – Laurent KLIMCZAK – Michel NAGEOTTE – Christian PERDU – Patrick PONSONNAILLE – Gérard POPILLE – Philippe PRUDHON – Jacques QUANTIN – Christian RENIER – Alain RICHARD – Daniel ROLET – Emmanuel SAILLARD – Michel SORNAY

Excusés :

MM. Bernard CARRE – Joël GODARD – Philippe PICHERY – Nicolas VUILLEMIN – Thierry WANIART

Pour les Clubs de Ligue

Présents ou représentés :

Es Appoigny – Arc Gray Esperance – As Audincourt – Fep Autrey les Gray – Aj Auxerre – Auxerre Stade - Cs Auxonne – Fco Avallon – As Baume les Dames – As Bavilliers – As Beaune – Fc Belfortaine ASM – Besançon Football – Besançon Racing – Besançon Sporting Futsal – Bessoncourt Roppe C. Larivière – Blanzly Féminines 71 Sud Bourgogne – Bresse Jura Foot – Bresse Sud RC – Us Cerisiers – Chablis – Fc Chalon – Fc Champagnole – Cs Charmoy et Philantropique – Château de Joux AS – Us Chatenois les Forges – As Chatenoy – U. Chatillonnaise Colombine Football – Fc Chevannes – Chevigny Saint Sauveur – As Clamecy – Us Cluny – Us Colombier Fontaine – Ladoix – Us Cosne – Us Coteaux de Seille – Dijon Asppt – Dijon Cheminots Us – Dijon Fco – Dijon Métropole Futsal – Dijon ULFE – Dijon Université – Ets Doubs – Es Exincourt Taillecourt – Ent. Fauverney Rouvres – Fc Fontaine les Dijon – Us Francheville – As Garchizy – Fc Giro Lepuix – Fc Grand Besançon – Fc Grandvillars – As Guerigny Urzy – Fc Gueugnon – Is Selongey Football – Us Joigny – As Jura Dolois – Jura Lacs F – Jura stad' FC – Jura Sud Foot – As Lachapelle de Guinchay – La Joux Nozeroy Cantonal – Us Larians et Munans – Le Breuil ESA – Jo Le Creusot – Us Les Ecorces – As Levier – Fc L'Isle sur le Doubs – Rc Lons le Saunier – Fc Louhans Cuiseaux – Sc Lure – Js Luronnes – Uf Maconnais – As Magny – Et Marnaysienne – Cl Marsannay – As Melisey Saint Barthélémy – As Mellecey Mercurey – Cs Mervans – Us Meursault – As Meziré Fesches le Chatel – Asuc Migennes – Fc Mirebeau Pontailier Lamarche – Fc Montceau Bourgogne – Montceau Team Foot – Js Montchanin – Fc Montfaucon Morre Gennes – Fc Morteau Montlebon – Rc Nevers Challuy – Fc Noidanais – Offemont As – As Orchamps Val de Venues – As Ornans – Us Passavant – Fc Poligny Grimont – Us Pont de Roide Vermondans – AEP.ET. Pouilley les Vignes – As Pouilly en Auxois – Fc 4 Rivières 70 – As Quetigny – Ent Roche Novillars – Fc Rochefort Amange – As St Apollinaire – As St Benin – St Bonnet la Guiche – Asu St Jean de Losne – Fr St Marcel – Us St Sernin – Us St Vit – Cs Sanvignes – As Saône Mamirolle – Es Saugette Entreroches – Us Sennecey le Grand Canton - Fc Sens – Fc Sochaux Montbéliard – Us

Sochaux – As Sornay – Us Sous Roches Valentigney – Sud Nivernais Imphy Decize – Ent Sud Revermont Cousance St Amour – Triangle d’Or Jura Foot – Ccs Val d’Amour – Us Val de Pesmes – Fc Valdahon Vercel – Asa Vauzelles – Us Villers les Pots.

Pour les Délégués représentant les Clubs de District

Côte d’Or	Dominique Janin
Doubs-Territoire Belfort	Jean Jacques Aubry – Pascal Maillard – Dominique Menettrier – Roger Pierre – Jean Yves Renou – Jacques Vallat
Haute-Saône	Patrice Collinet – Bernard Gauthier
Jura	Alain Bouvier – Maurice Fares – Claude Michel – Nicolas Thabart
Nièvre	Lionel Grisard – Samuel Langevin – Jean François Voisin
Saône et Loire	Mickaël Cretin – Mickaël Dion – Pascal Grillot – Dominique Parriaud – Régis Pichet Stephane Rebillard
Yonne	Christine Chery-Floch – Adelino Das Neves – Véronique Maison – Marie Noëlle Torre Wallerand – Nathaly Vilain

ORDRE DU JOUR

1. Quorum et ouverture de l’Assemblée par Roland COQUARD
2. Mot d’accueil du Président Daniel FONTENIAUD
3. Test boitiers de vote électronique
4. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée Générale du 13.04.2019
5. Présentation et Approbation du Rapport d’Activités 2018/2019 par Jean-Marie COPPI
6. Rapport financier : compte-rendu financier au 30 juin 2019 par Christian PERDU
7. Rapport du Commissaire aux Comptes pour l’exercice 2018/2019
8. Approbation des Comptes 2018/2019 et affectation du résultat
9. Résolution de vote concernant la vente du bâtiment de MONTCHANIN
10. Présentation et vote du Budget 2019/2020 par Christian PERDU
11. Modifications des Règlements Généraux par Jean-Marie PERDU
12. Election du Délégué supplémentaire aux Assemblées Fédérales – saison 2019/2020
13. Intervention des personnalités invitées
14. Mot de clôture du Président Daniel FONTENIAUD

1. Quorum et Ouverture de l’Assemblée par Roland COQUARD, Président Délégué

« Bonjour à vous Mesdames, Bonjour à vous Messieurs,

Concernant le quorum, sont présents ou représentés :

- * Clubs de « *Ligue* » 124 clubs de ligue sur les 165 convoqués
3 550 voix sur un total de 4 472 voix (79.38%)
- * Clubs de « *District* » 27 délégués représentant les clubs de district sur les 37 convoqués
1 294 voix sur un total de 1 800 voix (71.89%)

Soit un total

- De 151 clubs et délégués représentant les clubs de district sur les 202 convoqués
- De voix des membres présents ou représentés équivalant à 4 844 voix sur les 6 272 voix que peut compter cette Assemblée.

L’article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise les règles du quorum, à savoir que « *la présence du tiers au moins des représentants des membres de l’Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations* ». Il ressort que sont présents ou représentés 151 délégués sur les 202 que constitue l’Assemblée (74.75%) représentant 77.23 % des voix totales. Le quorum étant atteint, l’Assemblée Générale peut alors valablement délibérer. »

Les membres du Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans ce Palais des Congrès de Dijon. Je vous saurais gré dès à présent d'observer quelques instants de recueillement en mémoire des disparus de la famille de football.....Merci.

A propos de ce football Burgo-comtois, je vous informe que nous fêterons en 2020, c'est-à-dire très bientôt, le centenaire de sa création. Il y en a qui vont se dire « mais qu'est-ce que c'est de ça ? ».

La première ligue Bourgogne-Franche-Comté a été créée en 1920, et les 2 ligues se sont séparées en 1947 avant de reprendre chemin commun en 2016. Ce qui explique cet anniversaire.

En cette assemblée du 12 Octobre, 3 grands sujets, vont retenir votre attention :

- le rapport financier et le budget 2019-2020 qui vous seront présentés par Christian PERDU, notre trésorier,
- puis, Jean-Marie COPPI, notre secrétaire général, vous présentera le rapport d'activité de la saison 2018-2019 ainsi que les modifications réglementaires apportées aux règlements généraux de notre ligue,

Et bien sur le président Daniel FONTENIAUD, après moi, ouvrira officiellement cette assemblée et la clôturera comme d'habitude.

De nombreux votes sont prévus au cours de cette matinée, qui suivront j'imagine d'éventuelles interventions de votre part. Si tel est le cas, je vous saurai gré au moment de votre prise de parole de préciser votre nom, le club que vous représentez et la fonction qui est la vôtre.

Je passe donc la parole à Daniel FONTENIAUD. »

2. Mot d'accueil du Président Daniel FONTENIAUD

« Monsieur le représentant la Ville de Dijon et de la Métropole, Jean-Yves PIAN,
Monsieur le représentant du CROS, Jean-Marie VERNET, qui remplace la Présidente, Madame Chrystel MARCANTOGNINI, empêchée pour raisons professionnelles,
Monsieur le Président de la LFA, Marc DEBARBAT, merci de ta présence qui nous fait très plaisir ce matin,
Messieurs les Représentant des Partenaires,
Madame et Messieurs les Présidents de District,
Mesdames et Messieurs les Présidents ou Représentants des Clubs de Ligue qui êtes nombreux ce matin,
Mesdames et Messieurs les Représentant des Clubs de district,

Merci bien évidemment de votre présence à cette assemblée annuelle qui est toujours bien évidemment un moment important pour notre ligue, pour la vie de notre football sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Je suis très heureux de vous accueillir à cette assemblée à Dijon aujourd'hui. Ce n'est pas toujours simple de se libérer pour assister à cette assemblée générale et je suis très heureux qu'une grande majorité des clubs soit présent ou représentée ce matin comme c'est le cas régulièrement à nos assemblées annuelles, assemblées à la fois réglementaires et financières.

Le football est magnifique. Je pense qu'on en est tous convaincus et tous conscients. On vit tous dans la passion de ce sport, quel que soit le rôle qu'on occupe, quelle que soit notre fonction. En club ou dans les instances qu'on soit président, qu'on soit dirigeant, qu'on soit éducateur, qu'on soit joueur, qu'on soit arbitre ou même parent puisqu'on a besoin effectivement dans nos clubs des parents, ça nous permet de partager des moments intenses, inoubliables et d'avoir beaucoup de joie autour des terrains, en général tous les week-ends et même pour un certain nombre d'entre vous, j'en suis sûr, toute la semaine.

L'été que nous venons de vivre n'a pas été aussi heureux que l'été 2018. On attendait plus de notre équipe de France Féminine, mais on a vécu de très belles émotions malgré la défaite en quart de finale. Nous avons en tout cas montré notre vraie capacité à organiser une grande compétition internationale sur notre Territoire. La Bourgogne-Franche-Comté n'a pas été tout à fait absente même si on n'avait pas la chance d'accueillir des matchs de cette Coupe du Monde. Grâce aux Villages Coupe du Monde, grâce aux « Mundialitos », on a pu animer ce territoire en amont et au démarrage de la Coupe du Monde et commencer à participer à cette grande fête nationale qui a accueilli un public énorme sur les stades, beaucoup de matchs se sont joués à guichets fermés. Ce n'était pas gagné d'avance au vu des dernières Coupes du Monde. Ce public est nouveau, différent et cette manifestation a permis d'accueillir des gens qui ne venaient pas forcément au stade. Je crois que c'est une vraie opportunité pour nous, c'est une vraie opportunité pour vous, il y a un vrai engouement qui est né autour de ce football féminin sur notre territoire national bien évidemment mais aussi sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté.

Et cet engouement va durer parce que l'on a vu de très belles choses, on a vu un bon état d'esprit, on a vu du beau football et je crois que c'est ce que les gens attendent effectivement pour venir ou pour revenir assister à des matchs de football.

Ce football féminin qui progresse depuis de nombreuses années et va s'enraciner grâce en partie à ce très bel état d'esprit que le grand public a pu découvrir. Je pense que de très nombreuses jeunes filles vont rejoindre nos clubs dès cette année et dans les années à venir pour y pratiquer ce sport magique que nous aimons tous.

En ce début de saison, on a déjà franchi, et je crois que c'est un cap historique, la barre des 10% de licenciées féminines sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Même si on connaissait depuis des années des progressions, on était bien encore en dessous de la barre des 9% et là on est au-dessus de la barre des 10%. C'est une très bonne nouvelle et je crois qu'on va pouvoir continuer ensemble bien évidemment d'être fiers d'être « bleus » et d'être fiers aussi d'être « bleuES ».

Pour notre ligue, cette saison 2018-2019 a été intense en activités et riche en projets au service de notre football Burgo-Comtois, autour d'actions d'organisation et de gestion du football, mais aussi d'actions de développement, d'actions de formations pour l'ensemble des acteurs du football, d'actions d'accompagnement des clubs, d'actions autour de l'esprit sportif, axe fondamental de notre politique. C'est notre cœur de métier à tous mais aussi un axe essentiel. Ces dernières ont été *encore renforcées cette année pour que les matchs se déroulent dans les meilleures conditions possibles*. Prévention / répression : je crois que ce sont deux pivots essentiels. On dit traditionnellement « la carotte et le bâton ». Je crois qu'on n'a pas le choix et que ce sont des compléments indispensables pour essayer de faire en sorte que les choses se passent du mieux possible car on ne pourra malheureusement pas, de toute façon, éviter tous les incidents.

Après une année plus calme, il semble que nous recensons sur ce début de saison une recrudescence d'incidents et c'est fort dommage. Il faut qu'on arrive à éviter ce genre de comportements, qui semblent être le reflet de la société, mais qui n'ont rien à faire sur les terrains de football quoi qu'il arrive. Et j'espère que les actions qu'on continuera à mettre en place ensemble permettront d'améliorer la situation le plus rapidement possible.

Notre équipe technique s'est encore étoffée (trop peut-être, on en en reparlera) pour être au plus près de vous et contribuer à vous aider et à mieux structurer vos clubs. Elle vous aide à mettre en place des actions de terrains, à accompagner la formation, le parcours des jeunes, et donc à contribuer à la réussite de votre projet club et à la progression de vos licenciés.

Nous avons souhaité, et nous l'avons fait, maintenir le niveau d'aide au club et à l'ensemble des acteurs du football sur cette saison. J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir et vous le verrez dans le résumé du rapport d'activité que vous présentera Jean-Marie COPPI. L'intégralité du rapport d'activité vous a été remise sur une clé USB.

D'un point de vue de la gestion et des finances, un des axes de cette assemblée, cette saison vous l'avez déjà vu et compris, a été difficile pour notre ligue. Cette saison a été encore plus difficile que les saisons qu'on vient de vivre depuis 2016, car 2018-2019 est la première saison où toutes les réformes liées à la fusion se sont appliquées et sont devenues effectives, que ce soit la réforme des championnats ou les réformes réglementaires qui avaient pris leur envol en 2017-2018 avec des applications échelonnées dans le temps. On est dans la première saison complète de la réforme des championnats et on a terminé la saison dernière la réduction du nombre de clubs intégrés au niveau régional pour construire la nouvelle pyramide des clubs au niveau régional.

Vous avez tous vu, je pense, le rapport de la Cour des Comptes sur les fusions des Régions (je ne parle pas des ligues). Il est clair et montre que la fusion engendre des surcouts et les économies ne sont donc pas, pour l'instant, au rendez-vous. C'est tout à fait vrai à notre niveau, dans le monde du football pour les ligues fusionnées. C'est le discours depuis 2017 : Christian PERDU vous a annoncé chaque année que les effets de la fusion généraient un surcout direct d'environ 150 000 €.

C'est toujours aussi vrai cette année avec un certains nombres d'éléments complémentaires. N'oublions pas, parce que nous ne le disons pas toujours ou on ne le pense pas toujours assez, que notre ligue, notre région Bourgogne-Franche-Comté est le cinquième territoire national en terme de taille. Je ne parle pas de licenciés puisque l'on est onzième sur treize, mais en taille de territoire. Cela génère des contraintes importantes d'autant plus que nous travaillons de manière effective sur cinq sites, ce qui n'est pas sans poser beaucoup de problèmes.

D'autres faits marquants se sont ajoutés et nous n'avons pas pu tenir le budget malgré tous les efforts que nous avons fait sur les charges de fonctionnement des pôles et de la ligue. Christian PERDU vous détaillera tout à l'heure l'ensemble de ces faits marquants et de ces comptes. On vous l'avait annoncé à l'AG d'octobre 2018, le budget n'avait pas été facile à faire et là je crois que la réalité l'a bien confirmé.

Je tiens au respect des engagements. J'avais pris devant vous, en janvier 2017, des engagements forts, je les ai respectés. On les a respectés ces engagements, avec toute l'équipe qui m'accompagne, et on les respectera jusqu'à la fin de la mandature, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la saison qui vient de débiter.

Nous n'avons donc pas augmenté le coût des licences et on n'y touchera pas. C'était l'engagement de 2017, c'est un engagement qui perdure. Beaucoup d'autres ligues l'ont fait pour régler les problèmes financiers de la fusion, ce n'est pas le choix qu'on a fait en Bourgogne-Franche-Comté et nous avons également, en parallèle et c'était aussi un engagement qu'on avait pris, maintenu les aides, la redistribution et les dotations en direction des clubs et vous verrez ce que cela représente dans le rapport financier.

C'est donc sur les charges que nous avons décidé d'agir de manière forte pour cette saison. Il faut bien sûr rapporter la situation financière de cette année à la situation globale de la ligue et je crois qu'on peut dire tous ensemble qu'il n'y a pas péril aujourd'hui. Mais on ne peut pas rester de nombreuses années dans une situation telle que celle-là et il y a véritablement nécessité à prendre des mesures drastiques. C'est ce que l'on va vous proposer dès cette saison. La situation sera difficile, soyons en conscients et convaincus, jusqu'à notre installation sur le site unique parce que c'est, je pense et la situation de cette année le montre encore plus, la seule solution pour limiter les charges de manière conséquente. La situation d'aujourd'hui justifie encore plus les choix que l'on vous avait présentés depuis maintenant une année et validés ensemble en avril dernier, et en particulier la formule qu'on a choisie et qu'on vous a présentée à cette occasion pour l'installation future sur le site des Poussots.

On vous présente donc un budget en déficit, vous l'avez compris et vous l'avez vu car vous l'avez reçu, mais un budget réaliste et je crois que c'est la meilleure des solutions. Nous mettrons tout en œuvre tous ensemble pour tenir ce budget sur la saison 2019-2020 et vous le verrez à travers le plan d'actions qui vous sera proposé tout à l'heure.

Je voudrais dire avec Winston Churchill « Là où il se trouve une volonté, il existe un chemin ». Cette volonté on l'a, le chemin on va le trouver ensemble et en tout cas on vous l'a déjà en partie proposé avec la future installation sur un site unique pour notre ligue de Bourgogne-Franche-Comté. J'espère qu'on a tous cette même volonté et je suis convaincu que tous ensemble on continuera à bâtir cette belle ligue Bourgogne-Franche-Comté pour que ce territoire vive le mieux possible autour de son football et je crois que c'est le cas aujourd'hui. Nous devons continuer à travailler pour faire évoluer notre ligue au service de l'intérêt général, c'est ça notre rôle, au service de l'intérêt de tous avec des moyens bien évidemment contraints et ça c'est impossible de le penser autrement et je crois qu'il faut que tout le monde en soit véritablement conscient.

Je me réjouis dans cette situation difficile du soutien du Président de la Fédération Française de Football, Noël LE GRAET. Je l'ai rencontré cette semaine, je voulais lui présenter la situation de notre ligue, ce qui me paraissait la moindre des choses pour l'informer en direct et en tête à tête. Je reviendrai tout à l'heure sur la nature de son soutien total par rapport à cette situation et surtout son aide concrète.

Je me réjouis également du soutien du Président de la Ligue de Football Amateur, Marc DEBARBAT, qui déjà par sa présence aujourd'hui, nous apporte son appui et il vous en fera sans doute part tout à l'heure. Je le remercie vivement. C'est une vraie preuve d'intérêt des instances nationales pour notre Ligue, pour le travail qui est réalisé sur le territoire, ce qui n'était pas si évident a priori.

Je terminerai bien sûr par des remerciements : merci à tous les bénévoles, merci à tous les élus, merci à tous les membres de commissions, à tous ceux qui s'engagent au quotidien avec moi, avec nous pour faire fonctionner notre territoire, notre Ligue, nos districts, merci à l'ensemble des équipes salariées, qu'elles soient administratives ou techniques qui travaillent au quotidien pour gérer et développer le football, merci à tous ceux qui nous accompagnent et nous aident, merci à tous les partenaires institutionnels - le Conseil Régional, l'Etat, le CROS-, merci à nos partenaires privés -la MDS notre principal partenaire et l'ensemble des partenaires privés, on salue la présence d'Intersport ce matin, merci également à Nike avec qui nous travaillons en partenariat-, et puis bien sûr merci à vous toutes et tous pour votre engagement, pour tout ce que vous faites au service de votre club, au service du football sur notre territoire, quelle que soit la zone du territoire dans laquelle vous œuvrez, merci de cet engagement dans un esprit collectif au service de cette passion que nous partageons tous et vive le Football Burgo-Comtois. »

3. Test des boitiers de vote électronique

Un test des différents boitiers donnés aux représentants présents et habilités à voter est réalisé.
A l'issue, le test est jugé concluant.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2019

Roland COQUARD propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE de Football du 13 avril 2019, paru le 27 septembre 2019 sur le site Internet de la Ligue

⇒ Vote n°1 : Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2019 ?

Oui	4 331	96.39%
Non	162	3.61%
	4 493	

Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité des voix exprimées.

5. Présentation et approbation du Rapport d'activités 2018/2019

En parallèle du rapport d'activités remis à tous les représentants de clubs présents ce jour (cf. Annexe 1), Jean-Marie COPPI, secrétaire général, commente quelques faits marquants de la saison écoulée.

« Ayant bien conscience que cette manière de faire peut aboutir à quelques oublis du fait de la non exhaustivité, je vous prie par avance de m'en excuser.

Comme l'a évoqué le Président dans son discours, c'est une saison de première. Je dirai que la saison 2016-2017 a été une année de juxtaposition, la saison 2017-2018 a été une saison de transition et la saison 2018-2019 est effectivement notre première année de fonctionnement avec des structures définitives, en particulier pour les championnats seniors et jeunes.

C'est vrai également pour les coupes jeunes Crédit Agricole qui ont vu leur déroulement pour la première fois cette année. C'est également une première historique pour cette saison 2018-2019, avec la première participation d'une équipe de la ligue de St-Pierre et Miquelon à la Coupe de France qui a joué, je vous le rappelle, contre Longvic.

C'est aussi vrai pour un premier maintien historique du DFCCO en D1 féminine.

C'était aussi la première Coupe du Monde Féminine organisée sur notre territoire national et vous savez aussi que nous avons organisé parallèlement un certains nombres de manifestations, en particulier les Villages Coupe du Monde et des Mondialitos. C'est vrai également pour les premières cérémonies concernant les soirées des bénévoles, les soirées PEF, l'opération 1000 ballons Volkswagen.

Les compétitions

Alors je vais continuer par un palmarès, je ne l'avais pas fait l'année dernière, je pense que c'est quand même bien de féliciter parmi nos clubs les vainqueurs des coupes régionales 2018-2019.

Coupe Bourgogne-Franche-Comté Masculine	Jura Dolois
Coupe Intersport	FC Chalon
Coupe Bourgogne-Franche-Comté Féminine	Dijon FCO
Coupe Bourgogne-Franche-Comté Futsal	Dijon Futsal Métropole.
Coupe Crédit Agricole U18	FC Chalon
Coupe Crédit Agricole U18F	FC Vesoul
Coupe Crédit Agricole U16	ASPTT Dijon
Coupe Crédit Agricole U15	AJ Auxerre
Festival U13 garçons	FC Montceau Bourgogne
Festival U13 filles	Dijon FCO

Félicitations aux accédants au niveau national :

En National 2

Louhans Cuiseaux

En National 3

Entente Roche Novillars, FC Sens, FC Valdahon Vercel

En CN U19

FC Montceau Bourgogne

En CN U17

Racing Besançon.

Je ferai également un clin d'œil à nos clubs professionnels qui ont connu une saison 2018-2019 assez difficile mais qui s'est heureusement bien terminée, puisque nos 3 clubs se sont maintenus. Le DFCO en Ligue 1, l'AJ Auxerre et le FC Sochaux Montbéliard en Ligue 2 également et, je l'ai déjà cité, le DFCO qui s'est maintenu en D1 Féminine. Nous leur souhaitons une meilleure saison 2019-2020.

Les licenciés

Un focus sur les chiffres en progression est présenté avec une hausse de 9,3% en féminines et de 10,2% en foot animation.

En ce qui concerne le foot animation, il semble que l'effet immédiat de la Coupe du Monde 2018 en Russie et l'effet attractif se sont bien manifestés.

En ce qui concerne les féminines, on verra les impacts de la Coupe du Monde Féminine. On ne sait pas de quel ordre il sera mais si on regarde les statistiques de cette saison maintenant, on voit que les féminines sont à nouveau en progression dans toutes les catégories.

Au final, sur l'ensemble des licenciés, nous avons une progression de 2,02%. Toutefois il faut dire que celle-ci cache des augmentations, je vous les ai présentées, mais elle cache aussi malheureusement des diminutions et la tendance que nous avons déjà constatée s'est poursuivie au cours de la saison 2018-2019, à savoir la baisse chez les seniors et les adolescents. Cette perte est quand même importante et malheureusement semble se poursuivre sur la saison 2019-2020.

Ce n'est pas neutre, parce que si vous voyez une progression de 2,02% au niveau de nos licenciés, vous verrez que les recettes licences diminuent, pour la raison simple que nous perdons des seniors et des adolescents, dont les licences sont les plus chères. Nous progressons dans le football animation et ce sont des catégories pour lesquelles la licence est la moins chère.

La formation

La formation doit beaucoup à l'intervention de nos techniciens, que ce soit des éducateurs, des arbitres ou des bénévoles.

* Educateurs 2190 stagiaires formés, 135 modules organisés, 15 certifications.

* Dirigeants 303 stagiaires formés et 30 sessions organisées. C'est une activité qui a pris son essor au cours de la saison 2018-2019 et on souhaite bien évidemment que ça continue.

* Arbitres 221 stagiaires sur 36 sessions organisées (64 stagiaires sur des sessions ligue et 157 stagiaires sur des sessions district).

Au total nous avons formés 2714 stagiaires.

Taux de réussite aux parcours professionnels

* BMF : 45 candidats reçus

* BMF Apprentissage : 25 candidats

* BEF : 18 candidats reçus.

J'en profite pour parler de notre guide des formations qui vient d'être mise en place. Il se présente sous une forme numérique, et a donc comme avantage d'être mis à jour en permanence. Il est facile d'utilisation, il est complet et, on peut le dire, il y a beaucoup de ligues qui commencent à nous envier cet outil dont vous bénéficiez.

Le FAFA

En ce qui concerne le Fond d'Aide au Football Amateur, voici les chiffres régionaux :

1 019 910 € ont été attribués au cours de la saison 2018-2019, cela représente 76 projets d'investissement à hauteur de 567 900 € : c'est aussi bien des clubs-houses, des vestiaires, de l'éclairage ou des projets de sécurisation. Nous avons également 10 projets qui ont profité du dispositif lié à la Coupe du Monde Féminine octroyant une aide complémentaire tout comme 23 projets qui ont bénéficié d'un bonus en raison de leur situation en ZRR (zone de revitalisation rurale).

Pour les dossiers transports, 10 ont été aidés à hauteur de 170 100 €. Ce chiffre dépasse la dotation initiale, mais comme certaines ligues n'ont pas utilisé la totalité de leur budget en la matière, nous avons donc bénéficié de la mutualisation.

3 dossiers concernent de l'aide à l'emploi pour un total de 18 200€

Au niveau de la formation 4100 bons de formations à 25 € ont été pris en charge, ce qui représente 102 750 € et 76 bourses d'aide à la formation ont été accordées, soit 103 460€ (formations professionnelles).

Discipline

Nous avons également des chiffres en vert et c'est très intéressant, puisque les cartons jaunes ont diminué de 9,3%, les cartons rouges de 5,1%. Mais ne nous réjouissons pas trop vite, parce que c'est tout simplement aussi, en partie, parce que le nombre de matchs organisés par la ligue a diminué. Vous le savez, la réforme des championnats à présent définitive représente une diminution 268 matchs au niveau des seniors et 251 matchs au niveau des jeunes par rapport à la saison 2017-2018. Par contre il est vrai que nous avons plus de matchs au niveau féminin puisque nous avons plus d'équipe engagées, mais au total nous avons 447 matchs en moins par rapport à la saison précédente. Donc moins de risque d'avoir des cartons jaune ou rouge.

Il y a une autre explication qui peut être aussi donnée pour les cartons jaunes : c'est peut-être la meilleure utilisation et diffusion du carton blanc sur l'ensemble de nos matchs.

Finalement l'indicateur le plus intéressant, parce qu'il est en pourcentage et non en nombre, c'est l'observatoire des comportements où nous passons de 1,91%, d'incidents à 1,26% sur une saison complète et là c'est vraiment une très bonne nouvelle. Et on espère bien évidemment que ça va continuer.

Structuration des clubs

On va commencer par la mise en valeur des clubs labellisés.

223 clubs ont utilisé l'outil d'autodiagnostic, outil très performant. Nous avons eu 46 clubs labellisés au cours de la saison 2018-2019 et bien évidemment cette labellisation je vous le rappelle est valable 3 ans.

Donc, si on prend le total des clubs labélisés actuellement nous sommes à 108 clubs labélisés même si éventuellement il peut y avoir quelques petits changements au sens où certains clubs qui avait le label espoir peuvent changer de catégorie entre temps.

Signalons, parce que c'est une première, le label jeunes futsal. Il vient seulement d'être mis en place et on retrouve le club de Clénay qui est labélisé.

Nous avons labellisé 21 écoles féminines de football au cours de la saison 2018-2019 pour un total général de 75 clubs labellisés.

345 clubs sont engagés dans le Programme Educatif Fédéral, et vous le savez, dorénavant depuis la saison dernière, les clubs qui ont été les plus méritants sont récompensés.

Il est de la volonté fédérale de développer le Foot Loisir. C'était donc la première année qu'on devait recenser les sections loisirs. Nous en avons recensé 53, avec des critères relativement larges, mais qui vont devenir un peu plus contraignants pour la saison 2019-2020. Mais nous sommes déjà très satisfaits de voir ce résultat et comme vous le voyez, ce foot loisir est étendu sur la Bourgogne-Franche-Comté, mais on voit qu'il est un peu concentré sur Dijon d'une part et sur la zone Belfort-Montbéliard d'autre part. Ce qui serait bien c'est qu'il se développe de manière un peu plus répartie.

Et indépendamment des sections foot loisir, il y a tout le développement des nouvelles pratiques qui est mis en place avec le futnet, le foot en marchant et d'autres pratiques....

Le projet de performance fédéral

Dans ce projet, on doit citer le pôle espoirs, placé sous la responsabilité de Vincent MATHEY. Il y a également le plan de détections qui s'est mis en place, l'accompagnement des structures avec les centres de formations, les sections élite et également toutes les sections sportives qui maillent notre territoire.

Il y a également l'aide aux joueurs « élite » et enfin l'accompagnement des clubs nationaux et de R1.

Communication

Je ne voulais pas terminer sans parler d'un autre sujet, la communication. Nous sommes très heureux d'annoncer que nous avons atteint les 10 000 abonnés sur Facebook et donc satisfaits de ce franchissement de cap.

Je rappelle que bien sûr il y a le site de notre ligue où nous ne sommes pas loin de dépasser les 1 million de pages lues par saison. Nous avons la newsletter qui est envoyée à plus de 30 000 adresses nouvelles. Nous avons également des followers sur twitter, nous venons de lancer Instagram et bien sûr, je n'oublie pas YouTube, puisque par exemple, vous avez la possibilité, je sais que certains le font, de suivre en direct les tirages de nos coupes.

Ce rapide panorama m'a permis de parler de nos 7 pôles d'activités et de l'action de nos équipes techniques sous la responsabilité de Sébastien IMBERT et Clément TURPIN, et administratives sous la responsabilité de Vincent SZMATULA.

Toutes ces activités que je viens de vous exposer ont pu être réalisées grâce à la participation conjointe de vos clubs, des districts et de la ligue. Tout cela n'est possible que par l'implication de nos bénévoles, dirigeants, éducateurs, arbitres de vos clubs, de tous les membres des comités directeurs et membres de commissions des districts et de la ligue. Qu'ils en soient tous ici remerciés.

Mais je ne voudrais pas conclure sans renouveler également mes remerciements à nos salariés administratifs et techniciens pour leurs qualités professionnelles appréciées.

Merci de votre attention. »

Pour ce rapport d'activité vous devez l'approuver, ou non, enfin j'espère qu'il sera approuvé, donc saisissez-vous de vos boîtiers s'il vous plaît. Tout le monde est prêt ? Je déclare donc le vote ouvert... Encore un petit effort... Le vote est fermé. Résultat donc pour le rapport d'activité approuvé à 97.76%. Merci à vous.

⇒ Vote n°2 : Approuvez-vous le Rapport d'activité 2018/2019 ?

Oui	4 411	97.76%
Non	101	2.24%
	4 512	

Le Rapport d'activité 2018/2019 est donc approuvé à la majorité des voix exprimées.

6. Rapport Financier : compte-rendu financier au 30 juin 2019

M. Christian PERDU, Trésorier Général de la LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL, présente les comptes arrêtés au 30 juin 2019.

« Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

Donc comme vous avez pu le lire dans les documents qui vous ont été envoyés en amont de l'AG et comme vous allez le constater de visu, l'exercice financier 2018-2019 n'est pas bon. Ces résultats vont vous être présentés, mais ils demandent des explications. Nous allons donc communiquer sur ces explications et vous présenter un plan d'action pour retrouver une situation pérenne. Après cette présentation, on pourra répondre à toutes vos remarques et questions.

Qu'est ce qui nous a pénalisés, impacté pendant la saison 2018-2019 ? Voici la liste des faits marquants :

* L'Equipe Technique Régionale : nous avons recruté 3 collaborateurs dont 2 pour l'ouverture de nouveaux postes, 1 poste à l'IR2F (institut régional de formation) nécessaire pour structurer la formation et 1 recrutement d'un CTDPFF. Nous avons donc pris en charge au niveau de la ligue, les coûts additionnels du renforcement de l'équipe technique régionale.

* Au niveau de la Coupe du Monde Féminine, nous avons contribué à animer, à développer l'image du foot féminin pour que la Coupe du Monde puisse rencontrer un certain succès sur tout notre territoire. Ça a engendré des coûts **additifs**.

* En terme de fonctionnement informatique, on a uniformisé les pratiques que l'on avait : coté Est nous avons conventionné avec les services de la DSI, la direction des services informatiques fédérale, et côté Ouest, nous n'étions pas dans ce registre. Nous l'avons fait de telle manière à homogénéiser, mais ça a engendré des coûts puisque nous avons également un salarié qui cessait sa fonction.

* En terme de hausse de licences, si nous avons eu, comme Jean-Marie vous l'a dit une augmentation de licenciés d'un peu plus de 2%, nous n'avons pas eu en face la recette. Pourquoi ? Parce que comme nous vous l'avons indiqué, nous sommes en recul au niveau des seniors et des catégories jeunes, c'est-à-dire U19, U18, par contre heureusement nous avons en foot animation une forte progression mais avec le différentiel entre le coût des licences, 21€ pour des seniors et 8€ pour des U7, U8, U9, vous comprenez que le différentiel de 12 € (21-9) est significatif, même si vous avez une progression d'effectifs, vous n'avez pas la recette identique.

* En terme de championnats, donc en termes de recettes, la réforme de nos championnats fait que nous avons moins d'engagements ligue, puisque, entre autres, nous avons 2 groupes de R3 qui ont disparu. Nous avons donc inévitablement moins d'équipe ce qui engendre moins de droits d'engagement, etc.

* Les couts générés par la fusion, et comme l'a dit notre Président, tant que nous ne regrouperons pas notre activité sur un site unique, malheureusement nous n'arriverons pas à faire des économies d'échelle, puisque comme il l'a également indiqué, nous sommes dispatchés sur 5 sites, et cela engendre des coûts non négligeables.

* Le dernier point est préoccupant. Une nouvelle fois, notre centre technique est déficitaire. Déficitaire pour être précis à hauteur de 103 588 €.

Donc je vous ai résumé les faits marquants et maintenant nous allons passer à l'analyse de nos produits.

Deux grandes masses de produits, qui sont les plus significatifs : les ventes qui représentent 53% de nos produits, et les subventions 32%.

LES PRODUITS

Le total des produits s'élève à 5 693 000 €.

En k €L	Répartition 2018-2019	2018/2019	2017/2018	Variation
VENTES	53%	2 983	2 857	+ 4,41 %
PRODUITS ANNEXES	7%	383	455	- 15,82 %
COTISATIONS	3%	156	162	- 3,70 %
RECETTES COMM / PARTENARIAT	2%	159	153	+ 3,92 %
SUBVENTIONS	32%	1 823	1 636	+ 11,43 %
TRANSFERTS DE CHARGES	2%	115	73	+ 57,53 %
REPRISE SUR PROVISIONS	1%	74	10	+ 740 %
TOTAL		5 693	5 345	+ 6,51 %

Le détail des ventes

Ventes en k €	18/19	17/18
Licences	1 242	1 150
Assurance sur licences	297	284
Formations	368	325
Engagements	178	190
Droits et réclamations	501	534
Amendes	252	234
Recettes CT et marchandises	145	139
TOTAL	2 983	2 857

Le détail des produits annexes

Produits annexes en k €	18/19	17/18
Protocole clubs pros	21	22
Part FFF / Coupe de France	0	34
Participation districts ETR	210	234
Autres remboursements	152	165
TOTAL	383	455

Les subventions sont en augmentation significative par rapport à l'an dernier, mais avec un effet ponctuel, puisque nous avons reçu 100 000 € de la Fédération pour les animations de la Coupe du Monde Féminine sur notre territoire. Mais cette augmentation est également liée à la hausse des Conventions d'objectifs que nous partageons entre ligue et districts.

L'augmentation relevée sur les licences n'a aucun impact sur nos résultats parce que c'est tout simplement la répercussion de l'augmentation fédérale du coût de la licence de 1 € de cette saison. C'est une opération blanche pour nous puisqu'elle s'équilibre sur nos ventes à travers les achats de licences à la Fédération représente environ 97 000€.

Au niveau des produits annexes, comme vous pouvez le voir la participation FFF sur la Coupe de France disparaît. Cette participation était jusqu'alors liée au parcours de nos clubs dans la compétition et plus elle était loin, plus on percevait. Ce dispositif a été intégré dans les Conventions d'Objectifs, et par conséquent amenuise leur progression.

La participation des districts pour contribuer aux coûts de l'Equipe Technique Régionale est plafonnée à 210 000 €.

Pour les autres remboursements, il n'y a pas de commentaires particuliers à faire.

LES CHARGES

En k €	Répartition 2018/2019	2018/2019	2017/2018	Variation
ACHATS	14%	831	556	+ 49,46 %
COTISATIONS, DROITS	2%	138	143	- 3,50 %
FRAIS DIVERS DE GESTION	4%	259	224	+ 15,63 %
COMMISSIONS, SELECTIONS	14%	880	896	- 1,76 %
ENTRETIEN ET ASSURANCE	7%	443	444	- 0,02 %
RELATIONS PUBLIQUES	3%	177	155	+ 14,19 %
SUBVENTIONS ATTRIBUEES	10%	631	567	+ 11,29 %
IMPOTS ET TAXES	3%	194	159	+ 22,01 %
SALAIRES ET CHARGES	37%	2 273	1 944	+ 16,92 %
DOTATIONS	6%	334	349	- 4,30 %
TOTAL		6 160	5 436	+ 13,32 %

Les achats représentent 14 % de nos charges et les subventions versées 10%.

Les sommes figurant dans le compte Relations Publiques sont liées principalement aux dotations aux clubs selon les dispositifs Fair-Play et Coupes Bourgogne-Franche-Comté.

En ce qui concerne les subventions attribuées, 87% de ces subventions sont allouées aux districts et sont pour partie importante des flux Fédération – Ligue – Districts.

Le poste le plus lourd est les salaires et charges et, à titre d'information, représentait l'année dernière 35,7 %. Ils correspondent à l'équivalent d'un petit peu plus de 40 personnes en temps plein. Nous avons eu 2 effets ponctuels liés à 2 départs, l'un pour inaptitude physique et l'autre pour rupture conventionnelle, à hauteur de 111 000€. Ce sont donc des éléments que nous ne retrouverons pas sur l'exercice futur.

Nous avons également des techniciens que nous mettons à la disposition des sélections nationales ou des missions fédérales, à la demande de la DTN. On les paye, la charge est constatée, et également en produits, car la Fédération nous rembourse les coûts salariaux pendant la mission fédérale. Cet engagement s'élève à 30 000 €.

Enfin, on retrouve le recrutement du personnel que l'on a évoqué précédemment avec deux personnes recrutées en plus.

Et dernier petit impact, c'est l'augmentation conventionnelle des salaires qui a été négociée au niveau national.

Achats en k €	2018/2019	2017/2018
Achats consommables	81	76
Licences	283	187
Prestations de services	174	138
Fournitures non stockées	95	78
Petits équipements	33	18
Equipements sportifs	165	59
TOTAL	831	556

Au niveau des achats, nous avons failli au niveau des équipements sportifs. Deux points ponctuels :

- nous avons dû rééquiper l'ensemble de nos sélections, puisqu'il était évident qu'on ne pouvait pas jouer avec des maillots soit Bourguignons, soit Franc-Comtois,
- nous avons acheté des équipements sportifs dans le cadre de l'action Coupe du Monde Féminine sur notre territoire.

Et autre point important, nous n'avons pas bien anticipé le contrat Nike et intégré les délais d'approvisionnement. Ce qui fait que si vous n'anticipez pas, vous êtes obligé d'acheter dans l'urgence, et ça a des surcoûts. C'est un procédé qui n'est pas acceptable et qui doit être remis sous contrôle.

Pour les licences, le delta entre 187 et 283 confirme les commentaires que j'ai faits pour l'euro de plus sur le coût des licences en Fédération.

Commissions / Sél. en k €	2018/2019	2017/2018
Déplacements	330	357
Péage / train / parking	55	39
Transport	30	40
Arbitrage	55	65
Hébergement	257	248
Restauration	152	147
TOTAL	880	896

Si au niveau des commissions, on avait pris l'engagement de baisser nos coûts de fonctionnement, on n'a pas pu atteindre notre objectif mais on les a baissés de 16 000 €. Globalement les coûts de fonctionnement de commissions sont à peu près respectés. Dans le plan d'action on va encore « resserrer les boulons » dans ce domaine.

Donc malheureusement le total des produits de la saison s'élève à 5 822 k€ et nous amène à un résultat négatif déficitaire de 351 k€, constitué par une activité courante de 5 694 k€ et un résultat exceptionnel et financier de 127 k€, ce qui fait 5822 k€ contre 6173 k€ de charges.

Le résultat d'exploitation est donc négatif à hauteur de 466 k€. Comme vous pouvez le constater, le résultat en 2017-2018 était également négatif (-91 k€) et les années précédentes nous étions également en négatif sur le résultat d'exploitation. Nous étions toujours à un petit peu moins de 100 k€. Et l'année de la fusion où on a compilé les exercices Franc-Comtois et Bourguignon, nous étions à -147 k€. Ce qui veut dire que nous avons un problème structurel, et quand on a un problème structurel, nous devons prendre des dispositions draconiennes, de telle manière à les résoudre au moins à moyen terme. Et c'est donc pourquoi nous allons vous présenter un plan d'action.

LES AIDES AUX DISTRICTS

En k €	2018/2019	2017/2018	Variation
PART SUR LICENCES	249	250	- 0,40 %
SUBVENTION PPF	28	0	
SUBVENTION CO LFA	245	177	+ 38,42 %
PARTICIPATION ETR NON APPELÉE	97	0	
TOTAL	619	427	+ 44,96 %

Pour la subvention des Conventions d'Objectifs LFA, pour être tout à fait clair, ce n'est pas la subvention de la ligue aux districts, c'est en réalité une somme venant de la Fédération et nous sommes boîte à lettre. Enfin, comme je vous l'ai dit, étant donné que le coût de la participation financière des districts sur l'ETR a été plafonné à 210 000 €, le surcôt de l'activité ETR est supporté dans son intégralité par la Ligue à hauteur de 97 000 €.

Comme l'a dit notre Président, on a tenu nos engagements, avec entre autres l'apport d'aides aux clubs. Vous allez voir de manière détaillée les montants des aides directes aux clubs, les aides indirectes étant difficiles à chiffrer. Les aides directes représentent un montant global de 178 920 € :

- Challenges 1 255€
- Coupes régionales 52 660€
- Esprit Sportif 81 906€ (redistribution des amendes disciplinaires aux clubs exemplaires)
- Dotations directes 43 099€ (PEF, Opérations bénévoles, Festival U13, Labels)

LE BILAN

BILAN AU 30/06/2019

ACTIF	Immobilisations 1 457 511 €	Stocks 5 622 €	Acom ptes versés 2 006 €	Créances clients 517 487 €	Autres créances 850 557 €	Trésorerie 1 017 661 €
	3 850 844 €					
PASSIF	Fonds Associatifs 2 368 580 €	Prog. Fonds Dédiés 329 941 €	Dettes Fin. 247 618 €	Acom ptes reçus 212 €	Dettes Fourn. 347 953 €	Autres Dettes 556 540 €
	3 850 844 €					

FONDS DE ROULEMENT : 1 488 628 € / BESOIN EN FR : 470 967 € / TRESORERIE : 1 017 661 €

Au niveau bilan, bien sur le message ce matin n'était pas positif sur l'exercice. Oui il faut être vigilant c'est sûr. Par contre, comme l'a dit aussi notre président, la structure de notre bilan nous permet d'accepter et surtout de surmonter un mauvais exercice.

Nous avons des fonds associatifs, une trésorerie saine, et des fonds de roulement. Un autre élément qui peut rassurer c'est quand, en terme de dette financière au 30 juin 2019, nous avons deux emprunts qui courent pour un montant total de 158 000 €. Ces deux emprunts, l'échéance pour l'un est en 2022 et pour l'autre 2023 et nous remboursons annuellement pour ces deux emprunts 46 000 €. Ce qui tient à démontrer, je pense que la ligue n'est pas en péril sur un plan financier.

Le résultat d'exploitation est négatif de 465 760 €, les résultats exceptionnel et financier s'élèvent à 114 719 € et le résultat de la saison 2018-2019 affiche un déficit de 351 041 €.

PLAN D'ACTIONS 2019-2020

On a parlé de vigilance et on serait irresponsable de ne pas agir. On va donc vous présenter le plan d'actions qui est mis en place pour remédier cette situation.

*** Actions sur les dépenses**, l'objectif étant de diminuer les charges.

- Au niveau de la masse salariale, une réorganisation interne est prévue au niveau de l'ETR. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un salarié, par choix personnel, quitte l'équipe technique régionale et il a été décidé de ne pas le remplacer et de réorganiser l'ETR pour pallier à son remplacement sur son secteur d'activité.

- Baisse des frais de fonctionnement

- Les commissions régionales : une note de service est déjà sortie pour demander une plus grande rigueur et avec le nombre de personnes qui doivent siéger de telle manière à ne pas alourdir les coûts.
- Les pôles : chacun a un budget qu'il a négocié. On leur a demandé de revenir à une consommation maximale de 95 % du budget alloué. Je rappelle aux responsables de pôles et même aux Présidents des commissions qu'un budget alloué ne veut pas dire à consommer.
- Frais de déplacements : respect très strict du co-voiturage. Comme vous le savez la situation géographique de nos sites fait faire beaucoup de kilomètres et on prendra donc des mesures draconiennes pour que le co-voiturage existe entre élus quand ils se déplacent, et bien sûr au niveau des salariés.
- Baisse des frais de fonctionnement : un effort sera demandé au niveau de l'ETR.

- Baisse des achats et des prestations de services : premièrement nous allons procéder au niveau des équipements sportifs à une gestion par stock. Nous allons également déplacer quelques stages qui ont lieu au Creps sur Grandvillars pour réduire le coût. A titre d'exemple pour un stage de 30 personnes et encadré par 4 techniciens sur 3 jours, entre un stage au Creps à Dijon et au centre technique à Grandvillars, le gain est de 300 €. Donc il faut qu'on le fasse même si ce ne sont pas des économies importantes, et il faut aussi penser à la proximité, puisque nos stages sont des stages d'enfants et la situation géographique de notre centre technique peut poser quelques soucis temps de déplacement et même de fatigue pour la partie Ouest.

- Au niveau du suivi budgétaire, quand on a de mauvais résultats, cela nécessite une remise en cause. Donc nous remettrons en cause notre suivi budgétaire pour être plus performants puisque manifestement quelques erreurs ont été commises.

*** Actions sur les recettes**

- Nous ne solliciterons pas les clubs, c'est l'engagement pris et il n'y aura pas d'augmentation au niveau des licences et sur les principales dispositions financières.

A titre d'information pour certaines ligues qui ont fusionné et qui malheureusement sont dans une situation un peu difficile comme la nôtre, la solution a été d'augmenter les licences. Ce n'est pas le choix que l'on a fait.

- A moyen terme, nous avons des perspectives de développement sur un site unique, pour 2021-2022. Car ce regroupement aura un impact sur les charges et également sur nos activités commerciales, puisque l'on peut supposer vu les installations dont nous disposerons qu'on pourra développer d'autres activités qui seront lucratives pour nous.

*** Les actions sur le contrôle,**

- Mise en place d'un comité de suivi financier,
- Révision des outils de contrôle budgétaire et des périodicités de contrôle. Nous étions sur une périodicité de contrôle de deux mois, je pense qu'il faut absolument qu'on le renforce et qu'on retravaille sur certains outils de contrôle.
- Mise en place, avec une assistance externe, d'un outil de contrôle de gestion pour nos deux secteurs d'activité lucratifs : l'IR2F et le centre technique. Le contrôle de gestion est très important pour pouvoir maîtriser nos coûts et vendre nos prestations. Si on ne maîtrise pas et si on ne connaît pas nos coûts, on ne peut pas maîtriser la vente de nos produits.
- La mise en place d'une situation intermédiaire à mi saison : on fera un arrêté des comptes au 31 décembre, avec un examen courant janvier.

*** Les actions sur le fonctionnement**

- Révision des process d'achats et de validation des prestations de services. Des procédures seront mises en place et devront indiscutablement être respectées.
- Renforcement de l'évaluation des actions mises en place et non reconduction des actions non prioritaires. On a un peu tendance parfois à faire du copier-coller et on maintient des actions dont on ne connaît l'objectif visé au départ. Et on rajoute des actions parce qu'il faut coller à la réalité de la situation. Il sera donc demandé maintenant en face de chaque engagement d'action son objectif et on l'évaluera. D'autre part, on demandera à chaque responsable de pôle d'arrêter les actions qui ne sont plus prioritaires.
- Et enfin la mise en place d'une gestion des stocks, comme dit précédemment.

Voilà notre plan d'actions. C'est un discours qui ne plait pas automatiquement, y compris au niveau interne, au niveau des salariés et des élus, mais c'est un passage obligatoire si on veut vivre sereinement au niveau de notre ligue. »

7. Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2018/2019

M. Latif ERGIN, du Cabinet MAZARS, Commissaire aux Comptes, présente son rapport suite à la réalisation de son audit.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si le discours ne plait peut-être pas à tous, à moi, il me plait beaucoup, puisque effectivement la situation de la ligue n'est pas en péril, cela a été dit et répété, et je le confirme. J'ai fait un certain nombre de recommandations au dernier Conseil d'Administration au cours duquel ces comptes ont été arrêtés et pour tout vous dire, je retrouve la quasi-totalité des recommandations, voire même plus dans le plan d'actions qui vient de vous être présenté. Donc le discours me plaît dans ce sens.

Le rapport financier vous a été présenté avec toutes les informations utiles et une perte effective de 351 000 €. Il me revient de vous faire lecture des conclusions de mon rapport de certification des comptes de la ligue.

Je vous confirme avoir réalisé cette mission dans le total respect des règles d'indépendance qui me sont applicables. Je profite de l'occasion également qui m'est donnée pour remercier la direction financière et toute l'équipe pour la qualité de l'information qui m'a été communiquée et permis de mener à bien mes travaux dans les délais impartis.

Les comptes annuels de la ligue ont été arrêtés lors du dernier conseil d'administration du 26 septembre dernier, où j'étais présent et il m'appartient sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur les comptes.

J'ai effectué ma mission et je suis en mesure de certifier que les comptes sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables français. Je certifie qu'ils donnent une image fidèle des résultats de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de la ligue à la fin du dernier exercice clos.

Par ailleurs, j'ajoute ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité des informations qui vous ont été présentées dans le rapport financier et leur concordance avec les comptes annuels que je certifie.

Pour conclure, il me reste à vous remercier pour votre attention, Mesdames, Messieurs, et vous souhaiter à toutes et à tous une excellente saison, déjà bien entamée, 2019-2020, pleine de Fair-Play, et je l'espère également pleine de victoires et de trophées.

Je reste bien entendu à votre disposition au besoin pour reprendre la parole et porter des éclairages dans la mesure du possible si cela est souhaité. »

QUESTIONS

*** Madame Marie-Pierre MOITON, Présidente de Chevigny Saint Sauveur**

« On a pris bonne note que vous preniez une petite claque. Vous nous présentez une lettre d'intentions, c'est sympa, on pourra avoir des chiffres sur ce que vous espérez économiser, sur quels postes, un petit peu plus de détails. »

→ *Christian PERDU* : Je pense que si vous voulez le budget qui vous sera présenté postérieurement va répondre en grande partie à votre attente.

*** Monsieur Michel DALLOZ secrétaire de Jura Sud :**

« On a parlé d'une économie de 300 € pour le transfert des stages du CREPS à Grandvillars, c'est 300 € pour la globalité du stage ou par stagiaire ? »

→ *Christian PERDU* : Je l'avais précisé, si vous voulez c'est pour un stage, c'est un exemple, les chiffres que j'ai communiqués c'est pour un stage de 3 jours pour 30 jeunes et 4 encadrants. C'est pour la totalité, ce n'est pas par personne.

→ *Michel DALLOZ* : Oui c'est des économies de bout de chandelle, on est bien d'accord.

→ *Christian PERDU* : Je pense que les chiffres parlent, car on a parfois des ressentis erronés et avec des chiffres c'est plus facilement parlant.

→ *Michel DALLOZ* : J'ai une autre question à vous poser, qui n'a pas été évoquée. On a pris connaissance hier des nouvelles dispositions financières décidées lors du CA du 26 septembre et cette mise à jour concerne les frais pédagogiques des formations. Là on assiste à des augmentations exponentielles qui une fois de plus vont être à la charge des clubs.

Il y a quelques saisons la FFF avait validé le principe de formation de sorte à ce que les éducateurs pouvaient se former à des prix attractifs. C'était quand même l'objectif recherché, un éducateur formé par équipes, slogan prononcé ici même lors de cette instance. Je trouve cette décision vraiment scandaleuse. Qui va aller se former ? Et je trouve de plus en plus scandaleux que les modules de formation ayant déjà été lancés, on change les modalités financières en cours de route, puisque nous avons des jeunes qui sont inscrits sur des formations et le coût de formation initial ne va plus être du tout celui annoncé en amont.

→ *Christian PERDU* : J'entends votre question et l'explication est la suivante. La modification de nos coûts de modules de formation suit une recommandation fédérale, l'objectif étant d'uniformiser les coûts de formations sur l'ensemble du territoire. Ce qui est important aussi de préciser, c'est que nous avons décidé de ne pas le faire supporter sur un seul exercice, et on va l'étaler sur deux exercices. J'aime bien être transparent et cela veut dire qu'il y aura une nouvelle hausse sur la saison 2020-2021. Par contre je pense qu'au niveau de la qualité des formations que nous donnons et quand on regarde le coût des formations, on n'est vraiment pas du tout cher et on est très compétitifs. Alors j'entends que pour les clubs ce sont des coûts, sauf que depuis un bon moment, les clubs disposaient de Bons de Formations qui permettaient aux éducateurs d'être formés à moindre coût pour les clubs. Oui ce sont les rares dispositions financières que nous avons augmentées cette année et c'est dans un cadre général, mais nous ne sommes pas les seuls car je le rappelle, c'est une décision qui est applicable à l'ensemble du territoire national. Le niveau d'exigence de nos stagiaires, des parents de nos enfants est de plus en plus haut et nous devons inexorablement faire face à ces exigences pour avoir des formateurs de plus en plus qualifiés, ce qui a un coût. Et on est obligé de faire supporter ces coûts d'infrastructure et de salaires de nos encadrants.

→ *Michel DALLOZ* : Je vous remercie pour votre réponse, même si elle ne me satisfait pas personnellement, et je pense qu'elle ne satisfait pas les dirigeants de clubs ici présents.

Et je voudrais dire au Président de la Ligue Amateur qu'il fasse remonter cette doléance aux plus hautes instances même si je conçois que les coûts de formations sont exorbitants, mais quand on passe d'un prix d'un module de 50€ à 144€ en 2 ans, je ne calcule pas le % de hausse que cela représente, je vous laisse faire le calcul vous-même, mais on est proche des 200 %. Merci de votre attention.

→ Daniel FONTENIAUD : Je voudrais quand même intervenir sur le FAFA Formation parce que j'ai l'impression à travers le discours que l'on tient qu'il n'y a plus de FAFA Formation. Le FAFA Formation continue, il continue même fortement. Cela veut dire que l'aide aux clubs, par rapport à la formation, est maintenue, voire même augmentée puisque l'on était sur un rythme habituel au niveau national de 2 000 000 € pour le FAFA Formation et cette année on a quand même un budget, et je remercie Marc DEBARBAT, puisque je suis aussi Président de la Commission Fédérale de Formation, on a un budget qui est passé à 2 500 000€ pur aider les clubs sur la formation.

Les bons formations, il y en a plus aujourd'hui, les modalités sont légèrement différentes, on est d'accord, mais il y a plus de bons formations pour les clubs qu'il n'y en avaient hier.

La bourse formation a été maintenue et même augmentée en termes de volume pour aider tous les clubs dans les formations qualifiantes, les BMF, les BEF et même tous les autres diplômes pour lesquels on ne forme pas en Bourgogne-Franche-Comté mais qui sont formés directement au niveau national par l'IFF.

Il y aura donc bien des aides renforcées pour les clubs pour aider à la formation, que ce soient des éducateurs, des dirigeants ou des arbitres. Donc ça, ce n'est pas discutable et cela fait 25 % d'augmentation d'aide aux clubs sur le FAFA Formation et c'est quand même important à dire.

Après, les tarifs de formations c'est vrai qu'on avait voulu vous offrir des tarifs de formations excessivement bas qui n'étaient pas calqués sur les tarifs de l'Institut Fédéral de Formation. Là, on a enclenché une démarche, qui est de se mettre en conformité avec la tarification nationale des modules de formations dispensés par la ligue, certes, mais qui dépendent directement de la Fédération et de son IFF. Voilà la réponse que je peux vous apporter en complément.

*** Monsieur Mohamed MBITEL, Président de Jura Dolois Foot**

« Simplement une remarque sur le plan d'actions, je regrette qu'il n'y ait pas de projet commun avec les districts. Je crois que dans l'intérêt de tous on pourrait travailler sur un projet commun à la recherche de synergies. Je ferai aussi une autre remarque, je crois qu'il était question dans la mise en place du nouveau siège de la ligue de travailler éventuellement sur une mutualisation des moyens et des installations entre la ligue et le district. Le futur siège étant à Dijon, je pose la question : est-ce qu'il est toujours d'actualité de réunir les 2 lieux ? »

→ Daniel FONTENIAUD : sur la mise en commun de moyens, je laisserai Marc DEBARBAT s'exprimer parce qu'il y a un projet, que nous avons effectivement enclenché, mais que la Ligue Amateur a également enclenché de manière plus globale au niveau national.

Sur l'aspect du regroupement sur un site, ça ne dépend pas de nous. Nous avons fait un choix de site, après on n'a pas de demande particulière du District. C'est un problème qui ne dépend pas de la Ligue mais d'un District, je n'ai pas de réponse à apporter personnellement.

*** Monsieur Sébastien RAYOT, Président du FC Grandvillars**

« Je vais grossir un petit peu le trait, mais par rapport à ce qui a été dit, aux publications de la Cour des Comptes sur la fusion des Régions, maintenant on parle de fusions de Ligues, on a quand même l'impression que d'après les chiffres et ce qui nous est annoncé, notre Ligue gère moins d'équipe, moins de joueurs puisqu'elle gère essentiellement des compétitions seniors et ados, les écoles de foot ne rentrent pas forcément dans les attributions de la Ligue, et on s'aperçoit que l'on a de moins en moins de services et on creuse un trou. En fait ces fusions pour les Régions se font sur le dos des contribuables un petit peu, et les fusions de ligues se font sur le dos des clubs, un petit peu, puisqu'on se retrouve maintenant dans des situations délicates. C'est une volonté politique, on nous l'a imposée, on nous a bien fait comprendre que c'était la voie à prendre et maintenant il faut prendre des décisions drastiques et nos politiques ne sont pas là, évidemment.

→ Christian PERDU : J'entends et comprends bien vos remarques. Il est évident que les clubs souffrent, les districts peinent, et la ligue peine également. Comme je l'ai dit tout à l'heure, toutes les ligues qui ont fusionné doivent faire face à cette situation. Nous pouvons envisager des perspectives financières plus sereines que dans 2 – 3 ans et pas avant. Comme vous le dites, les clubs, vous subissez, mais je vous rassure, si je demande aux présidents de districts qui ont fusionné, ils l'ont aussi subie tout comme la Ligue. On doit faire face. Le point où je ne vous rejoins pas c'est sur la notion de diminution de services aux clubs parce que tout simplement, on peut toujours s'améliorer. On met une dynamique, on met des moyens au niveau des salariés, au niveau des élus, des dispositifs pour se rapprocher des clubs, pour être à leur écoute. On ne peut pas satisfaire tout le monde, mais c'est quand même important. Je pense envoyer des messages positifs, on l'a vu avec des aides financières à hauteur de 178 000€, c'est important. Et globalement dans vos commentaires, je suis d'accord à 80% et globalement qui ici peut se lever et dire : c'est moi qui ai demandé la fusion des Régions.

→ Daniel FONTENIAUD : On ne l'a pas souhaitée, on nous l'a imposée. Elle a été imposée aux structures sportives comme cela a été fait aux Régions, donc on n'a pas eu le choix, c'est un point évident. Je pense qu'il ne faut pas regarder en arrière, car cela ne va pas nous faire avancer et évoluer la situation de la Ligue.

Aujourd'hui la fusion est effective, il y avait une obligation de la faire en 2016. On imaginait que cela serait compliqué financièrement, ça se confirme, on le voit bien sur cette saison qui est une saison particulière puisque tout s'est mis en œuvre sur cet exercice de manière définitive. Les comptes sont très négatifs mais c'est une situation effective et passée, mais comme l'a dit le Commissaire aux comptes, ils sont réguliers et sincères et c'est important. On a une gestion régulière et sincère qui reflète la réalité. On est à -351 mais quoi qu'on dise, on ne pourra rien y faire, ils sont là. Là où on peut agir et interagir, on vous présentera le budget et j'espère que ça répondra à la question posée par la Président de Chevigny en partie et il faut à l'avenir trouver des solutions. C'est l'objet du plan d'actions et je reste convaincu que la seule solution pérenne pour régler une grande partie des problèmes, c'est le site unique, c'est d'avoir moins de charges sur un seul site et de générer éventuellement des produits complémentaires vis-à-vis d'un tas d'autres sphères possibles. Ça se fait en Bretagne, que j'ai visitée il n'y a pas longtemps. Je crois qu'il faut qu'on se tourne vers l'avenir. Malheureusement, la fusion on l'a faite parce qu'on nous l'a imposée. On l'a faite du mieux possible, je crois qu'on est une des ligues, Marc pourra le confirmer, où globalement dans le processus de fusion et de la mise en place des choses, cela s'est le mieux passé et je crois qu'on peut que s'en réjouir. Rien n'est simple. On est le 5^{ème} territoire en superficie. Il y a 4H30 de route entre l'ouest de la Nièvre, où j'habite, et le nord du Territoire de Belfort, où Sébastien habite. C'est un vrai problème. On a un territoire très vaste, pas d'autoroutes partout, de vraies difficultés de déplacements pour les clubs. Je pense qu'il faudra à l'avenir se reposer un certain nombre de questions. Je reste convaincu que sur certaines compétitions, il faut s'interroger ensemble, sur les distances, sur les problématiques des jeunes... Mais c'est un fait et il faut surtout régler les problèmes. Notre objectif, à travers le plan d'actions et les recommandations de notre Commissaire aux Comptes qu'on a suivies à la lettre et même au-delà, c'est de faire en sorte que l'exercice à venir et les 2 ou 3 exercices suivants ne soient pas du même acabit car ça deviendrait compliqué. Qu'on puisse d'ici notre installation sur le site unique, surtout à partir de la saison 2022-2023, avoir un fonctionnement satisfaisant pour tous dans un budget contraint. Je crois qu'il faut que tout le monde soit conscient, et je le dis bien pour tout le monde, que le budget devient excessivement contraint et qu'il va falloir qu'on se serre tous les coudes, qu'on se retrousse tous les manches pour respecter ce budget et faire des économies partout où cela sera possible. Je le dis haut et fort, il n'y a pas d'autres solutions. Il n'est pas question qu'on se retrouve dans une situation identique dans un an.

Donc oui, je suis d'accord. On n'aurait pas fait la fusion, on ne serait pas dans cette situation, j'en suis convaincu. On ne serait pas tous ensemble ici mais sans doute dans 2 zones différentes de notre nouvelle région et on ne se poserait pas les mêmes questions. Mais, il a fallu la faire, la faire du mieux possible et je l'ai déjà dit plusieurs fois, essayons de la réussir du mieux possible dans son fonctionnement. Financièrement, on avait des interrogations qui se vérifient bien malheureusement. Donc il va falloir agir fort comme on vous l'a proposé et comme c'est dans le budget qui va vous être présenté et qui prend en compte la problématique d'aujourd'hui en tenant compte du plan d'actions.

8. Approbation des Comptes 2018/2019 et affectation du résultat

⇒ Vote n°3 : Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019 ?

Oui	2 526	57.54%
Non	1 864	42.46%
	4 390	

Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019 sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

⇒ Vote n°4 : Approuvez-vous l'affectation du résultat de l'exercice de – 351 041 € aux Fonds Associatifs ?

Oui	3 380	76.56%
Non	1 035	23.44%
	4 415	

L'affectation du résultat de l'exercice 2018-2019 (-351 041€) aux Fonds Associatifs est approuvée à la majorité des voix exprimées.

9. Résolution de vote concernant la vente de l'immeuble de Montchanin

« Daniel FONTENIAUD présente le projet de vente de l'immeuble de Montchanin, propriété de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Le prix de cession est fixé à 425.000 € (net vendeur). Il est précisé que le Bureau de la Communauté Urbaine a validé, lors de sa réunion du 12 septembre 2019, le principe de l'acquisition de l'immeuble de Montchanin.

Après présentation du planning d'acquisition, à savoir :

Assemblée Générale de la Ligue : 12 octobre 2019 – Résolution de vote pour la vente
Comité Exécutif de la FFF : 15 octobre 2019 – Accord pour cession de l'immeuble
Signature du Compromis : décembre 2019 – étude de Me Gerbaud (Montceau)
Signature de l'Acte Authentique : mars 2020 – étude de Me Gerbaud (Montceau)
L'Assemblée est appelée à s'exprimer.

⇒ Vote n°5 : Approuvez-vous la vente de l'immeuble de MONTCHANIN, antenne de la Ligue située au 2 avenue de la République, pour un montant de 425.000 euros net vendeur au profit de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ?

Oui	4 248	96.57%
Non	151	3.43%
	4 399	

Comme prévu à l'article 12.4 des Statuts de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, cette délibération favorable à l'aliénation de biens immobiliers ne sera valable qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF. »

10. Présentation et vote du Budget 2019/2020

M. Christian PERDU, Trésorier Général, présente le budget 2019/2020.

« Les hypothèses retenues :

- Statu quo au niveau des recettes liées au nombre de licencié(e)s, même si on peut espérer une progression du nombre global de licenciés mais si l'érosion en catégories seniors et jeunes se confirme, il y aura un impact sur nos recettes.
- Maintien du coût des licences, comme déjà dit précédemment nous avons pris l'option de ne pas pénaliser les clubs.
- Poursuite de la baisse des frais de déplacements et de restauration à hauteur de 5%.
- Maintien des dispositifs de redistribution au profit des clubs et de la valorisation des bénévoles, les aides seront reconduites.
- Optimisation des frais de fonctionnement des Commissions Régionales avec une réduction du nombre de participants par réunion, point également évoqué antérieurement.
- Equipements sportifs : anticipation des achats dans le cadre du partenaire de Nike, point identifié dans notre plan d'actions. Il est important de mettre une grande rigueur dans nos projets et passer nos commandes dans les délais.
- ETR : restructuration de l'équipe technique et baisse des charges de fonctionnement.
- Formation : évolution de la tarification selon les préconisations IFF.
- Vente de l'antenne de Montchanin.

En termes de charges, nous présentons un budget qui est en baisse de 6.2%.

En €	2019/2020
ACHATS	795 625 €
COTISATIONS, DROITS	137 000 €
FRAIS DIVERS DE GESTION	260 700 €
COMMISSIONS, SELECTIONS	804 500 €
ENTRETIEN ET ASSURANCE	425 000 €
RELATIONS PUBLIQUES	153 000 €
SUBVENTIONS ATTRIBUEES	630 400 €
IMPOTS ET TAXES	200 902 €
SALAIRES ET CHARGES	2 145 558 €
DOTATIONS	226 820 €
CHARGES FINANCIERES	1 400 €
TOTAL	5 780 905 €

La baisse des 6% ponctuels évoquée se caractérisent notamment

- par le départ de 2 salariés,
- la mise à disposition des cadres techniques sans qu'on connaisse le montant qu'on peut espérer puisque cela dépend des demandes de la DTN
- et au niveau des achats, la baisse des moyens financiers qui avaient contribué aux animations de la Coupe du Monde Féminine, ces actions n'étant évidemment pas reconduites. Ce montant était de 40 000€ sur la saison 2018-2019.

En €	2019/2020
VENTES	2 956 500 €
PRODUITS ANNEXES	385 000 €
COTISATIONS	157 000 €
RECETTES COMM / PARTENARIAT	168 500 €
SUBVENTIONS	1 796 998 €
TRANSFERTS DE CHARGES	105 000 €
REPRISE SUR PROVISIONS	46 550 €
PRODUITS FINANCIERS	12 000 €
PRODUITS EXCEP. (QP SUBV. INVEST.)	72 357 €
TOTAL	5 699 905 €

Les produits sont à l'identique de la saison passée à l'exception des subventions où la subvention exceptionnelle Coupe du Monde Féminine (100 000€) attribuée par la FFF n'est pas reconduite.

Budget 2019/2020 – activité sportive	
TOTAL DES CHARGES	5 780 905 €
TOTAL DES PRODUITS	5 699 905 €
RESULTAT PREVISIONNEL	- 81 000 €

Pour la première fois, nous présentons un budget déficitaire et on doit être conscient qu'on ne peut pas passer d'un résultat déficitaire de 350 000€ à 0. Malgré tout le plan d'actions engagé, il nous semble réaliste de présenter un résultat prévisionnel déficitaire de 81 000€.

Nous n'avons bien sûr pas affecté la vente de Montchanin sur le résultat de l'exercice 2019-2020.

Le résultat foncier de la vente s'élève à 315 215€ en raison de 2 investissements réalisés pour répondre aux normes pour l'accès aux personnes handicapées en 2014 et 2015 : un ascenseur et une rampe d'accès.

On vous propose de l'inscrire en fonds dédiés au site unique au 30 juin 2020. Je rappelle que dans le cadre du projet Hormé, nous devons amener des fonds et il est important de commencer, puisque c'est le bien qu'on vend, de constituer ce fond dédié.

L'hypothèse retenue est donc que la vente de Montchanin n'ait aucun impact sur le budget 2019-2020.

Budget 2019/2020 – Cessions actifs	
Prix Cession Montchanin	425 000 €
VNC éléments actifs cédés	- 109 785 €
RESULTAT FONCIER	315 215 €
Inscription en fonds dédiés site unique au 30/06/2020	- 315 215 €
Solde affecté au budget global	0 €

QUESTION

* Monsieur Michel BERTHOMMIER, secrétaire du FC Gueugnon

« Je voulais simplement revenir sur le débat que nous avons eu. Je profite que nous sommes dans la capitale gastronomique et dire qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs et en soutien au comité directeur de la ligue, même si vous nous avez mis en éclaircissement les dérives, je pense qu'on peut supposer que cela n'est pas si simple. Pour avoir vécu dans ma vie professionnelle des réformes et des plans d'actions, c'est vrai que ce n'est pas simple et j'ai voté oui. »

En l'absence de questions, M. Daniel FONTENIAUD reprend la parole.

« Je voudrais préciser 2 choses :

- Sur Montchanin : les 315 215€, c'est l'opération comptable. La rentrée d'argent réelle et nette pour la ligue est bien de 425 000€. La différence, ce sont des flux comptables. C'est un point fondamental qui ne doit pas troubler votre appréciation.
- La 2^{ème} information : on a essayé de mettre en place un budget réaliste, avec un plan d'actions et une baisse des charges et globalement un équilibre des produits. La recherche de nouveaux produits pourrait se faire uniquement à travers de nouveaux partenariats parce qu'à part cette solution, nos produits viennent de vous et on a pris des engagements sur ce point. Par contre, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Je vous ai dit dans mon propos introductif que j'étais allé présenter la situation à Noël LE GRAET, notre Président de la Fédération, que j'avais eu une écoute excessivement attentive et je l'en remercie très sincèrement, et Marc bien évidemment par la même occasion. Et non seulement j'ai eu une écoute attentive, j'ai eu une réaction, dans le bon sens du terme avec une mise en place immédiate de 2 actions :
 - La première : le Président nous a accordé mercredi, et quand je dis nous c'est parce que c'est à nous tous, il nous accordé une subvention exceptionnelle avec impact sur le budget 2019-2020 de 50 000€. Ça veut dire aujourd'hui, même si ce n'est pas sur la présentation parce qu'elle était déjà arrêtée par le Conseil d'Administration, on peut considérer que le déficit sur lequel on s'engage est de 31 000€ puisqu'on a 50 000€ qui nous sont attribués directement pour nous aider. C'est un vrai soutien, fort et à effet immédiat car ils ont été inscrits sur notre compte dès le mercredi après-midi.
 - La deuxième : le Président a proposé qu'on se revoie dans moins d'un mois avec le trésorier de la Fédération, le directeur financier de la Fédération, le Président de la Ligue Amateur et le directeur de la Ligue Amateur. On prendra ligne à ligne notre budget et les aides de la Fédération et on va voir où il y a des niches, où il y a des possibilités d'augmenter les aides de la Fédération. On aura peut-être d'autres bonnes nouvelles à vous annoncer dans quelques semaines. Il a pris l'engagement de se mettre autour d'une table pour analyser la situation et de voir tout ce qui peut être fait pour nous accompagner.

Tout cela, il le fait parce qu'on répond à son objectif, il l'a fait pour la ligue de Normandie qui est dans le même cas que nous, c'est parce qu'on a fait le choix de regrouper nos activités sur un site unique. Je lui avais déjà présenté le projet il y a déjà quelques longs mois et au moment où je suis rentré dans son bureau, il m'a dit tout simplement : 'J'allais vous demander de le faire'. On avait largement anticipé ses souhaits.

On a un vrai accompagnement de la Fédération et je voulais vous le dire parce qu'il m'a demandé de le faire en son nom. »

⇒ Vote n°6 : Approuvez-vous le Budget 2019-2020 ?

Oui	3 122	69.29%
Non	1 384	30.71%
	4 506	

Le Budget 2019-2020 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

Christian PERDU remercie l'assemblée et souhaite remercier les deux comptables de la ligue pour leur professionnalisme dans ce contexte difficile. Il remercie également le cabinet de la Comptabilité, notre prestataire comptable, et Latif ERGIN, notre commissaire aux comptes, qui dans ces moments difficiles nous apportent tout leur soutien.

11. Modifications Statuts et Règlements Généraux

M. Jean-Marie COPPI, secrétaire général, présente les projets de modifications des Statuts et des Règlements Généraux de la ligue.

PRÉAMBULE

Les dispositions particulières votées en assemblée générale de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football sont applicables en complément des R.G. de la FFF.

Par ailleurs, par souci de simplification, pour toutes les dispositions des présents règlements relatives aux licenciés, c'est le genre masculin qui est utilisé mais il va de soi que les deux sexes sont concernés, sauf dispositions particulières.

Aussi, ces règlements ont fait l'objet d'une renumérotation suite à l'Assemblée Générale du 20 octobre 2018, étant précisé que les mentions en bleu sont d'application immédiate.

Il est précisé qu'en cas de contestations quant à la rédaction des dispositions ci-dessous, les procès-verbaux des Assemblées Générales prévalent sur le présent document.

TITRE 1 – LES COMPETITIONS

ARTICLE 3 - LES ENGAGEMENTS

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux.

Chaque club a accès au dossier d'engagement qui est à compléter sur Footclubs.

Dans leur engagement, les clubs devront signaler via Footclubs :

1. l'installation choisie pour le déroulement de leurs rencontres pour chaque équipe,
2. leur volonté de jouer en nocturne durant toute la saison dans la mesure où ils disposent des installations classées répondant aux exigences de leur niveau de compétition qui sera exprimé dans le champ commentaire prévu à cet effet.

En ce qui concerne les clubs qui mentionneront sur leur engagement l'utilisation d'une installation municipale, ils devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues et à prévoir au calendrier des championnats.

En cas d'indisponibilité d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. Toutes les dispositions devront être prises à l'avance par le club organisateur, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match.

Aucun club ne peut engager plus d'une équipe à un même niveau de compétition régionale **sauf pour les équipes de la dernière série de Ligue à défaut de compétitions de District (Football Féminin à 11 et Futsal Régional).**

Le retrait d'engagement peut être exercé jusqu'à 5 jours avant la première journée officielle de championnat.

En ce qui concerne les calendriers, la prise en considération des desideratas exprimés par les clubs relève de la responsabilité de la commission compétente selon la mesure du possible.

Dès la publication, au plus tard le ~~15~~ 17 juillet, par la LFA des groupes définitifs des championnats nationaux, la composition des groupes des championnats régionaux est constituée définitivement par la commission compétente et validée par le Conseil d'Administration de la ligue ou son bureau.

Par la suite, seule une décision de justice s'imposant à la LBFCF ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre de clubs participants. Le Conseil d'Administration décide du ou des groupes qui comprendront un ou deux clubs supplémentaires au maximum.

Dans cette hypothèse et au terme de la saison concernée :

- les modalités d'accession en division supérieure ne sont pas modifiées si un groupe comprend un ou deux clubs supplémentaires ; en revanche le nombre de descentes de ce groupe est augmenté du nombre équivalent de club(s) supplémentaires(s) qui lui avait été attribué.

- cette ou ces relégations supplémentaires sont successivement répercutées dans les différents niveaux des compétitions régionales et départementales sauf lorsque la descente supplémentaire issue de l'application de l'alinéa précédent suffit à combler la place laissée vacante par le club intégré au niveau supérieur en début de saison.

ARTICLE 4 - ETABLISSEMENT DES CALENDRIERS

1-Calendar Général

Inchangé

2-Programmation des rencontres

La programmation des rencontres de chaque groupe est affichée sur le site de la Ligue dix (10) jours au moins avant la date prévue (sauf cas de force majeure).

Elle est alors communiquée aux intéressés, selon les modalités en vigueur pour la compétition concernée.

La Ligue en assure la publication officielle par le biais du site internet de la Ligue et/ou par Footclubs.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional. La Commission compétente peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

3-Planning de la journée

Inchangé.

ARTICLE 18 – EXCLUSION TEMPORAIRE

Elle s'applique dans toutes les compétitions de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et de ses Districts à l'exception du Futsal et celles destinées à effectif réduit, et dans toutes les catégories à compter du 1^{er} juillet 2019. Elle est applicable également pour les deux (2) premiers tours de la Coupe de France et les tours régionaux de la Coupe de France féminine et de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

a) L'exclusion temporaire est une sanction administrative d'une durée de 10 minutes. Notifiée par l'arbitre à un joueur, elle n'entraînera aucune suspension ni amende financière. L'exclusion temporaire n'est pas appelée à remplacer l'avertissement ou l'exclusion définitive. Elle a un objectif uniquement préventif, éducatif, liée aux comportements des joueurs pour des fautes qui ne sont pas accomplies lors du jeu et de la conquête du ballon.

b) L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour une durée de dix minutes pour les motifs suivants :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes,
- Retarder la reprise du jeu,
- Ne pas respecter la distance sur les remises en jeu (Coup Franc, Corner, ou Rentrée de Touche),
- Quitter le terrain ou y pénétrer sans autorisation.

c) L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match.

En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu. Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas, dépasser trois (3) dans les compétitions féminines ou masculines (foot à 11) et un (1) dans les compétitions féminines ou masculines (foot à 8) au sein d'une même équipe dans le même temps.

L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu, aussi dans le cas où le coup franc est joué rapidement par l'équipe victime, l'arbitre peut notifier le carton blanc à l'arrêt de jeu suivant.

d) L'arbitre notifie la sanction au joueur en lui montrant un carton blanc. Selon le motif de la faute, la première sanction peut être soit un carton blanc soit un carton jaune. Un carton blanc pourra être adressé après un carton jaune.

Le carton rouge est utilisé selon les règles habituelles de l'arbitrage.

e) Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

f) A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain :

- . soit le joueur exclu temporairement,
- . soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match

g) Le décompte du temps sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutif à la sanction. Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu). Le décompte du temps est sous la responsabilité de l'arbitre.

h) Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche de son équipe. Il est autorisé à s'échauffer dans la zone prévue à cet effet avant de revenir en jeu. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. A l'issue des 10 minutes d'exclusion, l'arbitre fait signe au joueur de revenir. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur sanctionné est remplacé.

i) Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée. Si cette situation se produit en première mi-temps (y compris celle de la prolongation), le joueur doit purger la durée restante en deuxième mi-temps. Un joueur exclu temporairement n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue du temps réglementaire peut participer à la séance de tirs au but (IFAB).

j) Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs ou à moins de 7 joueurs (foot à 8 – article 157 des RG de la FFF), suite à une ou plusieurs exclusions temporaires ou définitive, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District organisant la compétition. Les Commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.

ARTICLE 20 - TERRAIN IMPRATICABLE

6-Cas particulier

a. Cas particulier des matches en retard sur les installations du club

Si une rencontre de championnat de Ligue, jeunes ou seniors, de la phase "aller" est reportée avant le vendredi 16 heures pour cause de terrain impraticable, la Ligue pourra procéder à son inversion, si le club visiteur a la possibilité de jouer chez lui.

Le match sera alors programmé par la Ligue à l'horaire prévu en début de saison par le nouveau club recevant pour ses matches à domicile.

~~Si cette inversion provoque une modification d'horaire ou de date, elle devra faire l'objet d'un accord écrit des deux clubs.~~

Dans ce cas, le match retour sera inversé (sauf incidence sur les deux dernières journées de championnat).

Cas des deux dernières journées d'un championnat

- Lors des deux derniers matches du championnat, le club dont le terrain sera déclaré impraticable pour une quelconque raison, devra utiliser un terrain de repli ou à défaut se déplacer chez l'adversaire. Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 16 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

- Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée, le club pourra avoir match perdu.

ARTICLE 22 – TERRAIN SUSPENDU

En cas de suspension d'une installation sportive d'un club, ~~celui-ci devra fournir des installations conformes aux règles générales et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente.~~

~~Dans ce cas, le club sanctionné devra proposer une installation dont le classement répond aux obligations du niveau de compétition concerné, situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente.~~

⇒ Vote n°7 : Validez-vous les modifications apportées au préambule et aux articles 3, 4, 18, 20 et 22 ?

Oui	4 232	95.88%
Non	182	4.12%
	4 414	

Les modifications apportées au préambule et aux articles 3, 4, 18, 20 et 22 sont approuvées à la majorité des voix.

ARTICLE 25 – DEROGATIONS REGIONALES

a) Inchangé

b) Joueurs et joueuses licencié(e)s après le 31 janvier

L'article 152 des RG de la FFF prévoit qu'aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football décide d'accorder une dérogation à ces dispositions pour permettre

- aux joueurs seniors masculins licenciés après le 31 janvier, d'évoluer dans les équipes des séries inférieures à la D1.

- aux joueuses U19F et senior F ainsi qu'aux joueuses U18F en l'absence d'équipe U18F dans le club, de même que pour les U16F et U17F en l'absence d'équipe U18F d'évoluer dans les équipes féminines de football à 11 pour les divisions R2F et R3F, dans les conditions et limites prévues à l'article 73 des RG de la FFF ; étant précisé que cette dérogation s'applique aux compétitions Féminines Seniors organisées par les Districts,

c) RESTRICTION(S) DE PARTICIPATION

Dans le cadre de l'article 167 des R.G. de la F.F.F., la Ligue délègue aux assemblées générales des Districts qui le souhaitent, la possibilité de voter les conditions de participation aux compétitions départementales des joueurs qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, à raison de 4 joueurs au maximum,

d) PARTICIPATION DES U16F ET U17F EN SENIORS F

La ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football délègue à ses districts la possibilité de définir les conditions dans lesquelles les U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior F ou non, tout en précisant que les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior F dans la limite de deux joueuses U16F et deux joueuses U17F inscrites sur la feuille de match.

⇒ Vote n°8 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 25 ?

Oui	3 947	89.56%
Non	460	10.44%
	4 407	

Les modifications apportées à l'article 25 sont approuvées à la majorité des voix.

ARTICLE 28 – SELECTIONS

1. Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, une sélection, une rencontre Inter-Ligue est à la disposition de la LBFCF,

2. La Ligue devra convoquer les joueurs au moins huit jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

3. Il est tenu de répondre aux convocations qui lui sont adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) Si le joueur convoqué est malade ou empêché, il ou à défaut son responsable légal doit, avertir, par écrit et dans les plus brefs délais, si besoin en complétant cet écrit par un appel téléphonique, personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le cadre technique responsable de la sélection concernée, qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, en fournissant obligatoirement tout justificatif attestant de cet état de fait,

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, de l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres officielles de son club.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est susceptible d'encourir, de la même manière que précédemment, une suspension lors des matchs officiels disputés par son club.

c) Pour toute absence signalée moins de 48h avant le début du rassemblement, le club se verra dans l'obligation de régler les frais d'hébergement et de nourriture, (sauf cas de force majeure ou motif retenu comme légitime par la commission compétente),

d) Sont en outre applicables les dispositions de l'article 209, notamment dans le cas où le Club a conseillé au joueur de s'abstenir de répondre favorablement à la convocation,

e) Ces sanctions sont prononcées par la Commission Régionale Technique et sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel.

4. Sauf dispositions particulières, le joueur convoqué ne peut également disputer une rencontre officielle ou amicale dans les deux (2) jours qui précèdent la date du match pour lequel il a été sélectionné.

5. Le club qui a fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.

6. Un club pourra obtenir le report d'un match officiel s'il a au moins deux (2) de ses joueurs sélectionnés ou un (1) joueur s'il s'agit du gardien de but au niveau régional ou national. Le report pourra être accordé sur sa demande écrite après décision de la Commission compétente.

⇒ Vote n°9 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 28 ?

Oui	3 845	87.55%
Non	547	12.45%
	4 392	

Les modifications apportées à l'article 28 sont approuvées à la majorité des voix.

TITRE 3 – ETHIQUE ET DISCIPLINE

En vue de valoriser les bons comportements sportifs des équipes, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football institue un challenge de l'Esprit Sportif MDS.

Par ailleurs, la LBFCF est susceptible de mettre en place d'autres actions de valorisation des comportements prônant l'Ethique et le Fair-play.

En revanche, la LBFCF souhaite pénaliser les équipes dont les comportements portent atteinte aux principes édictés dans la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football.

CHAPITRE 1 – CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF MDS

La Commission de l'Esprit Sportif établira et publiera des classements intermédiaires et un classement définitif du challenge de l'Esprit Sportif MDS sur le site de la Ligue en s'appuyant sur les critères de classements fixés à l'article 36 Bis.

Les récompenses attribuées aux équipes les mieux classées, au Challenge de l'Esprit Sportif, seront arrêtées chaque saison par le Conseil d'Administration de la Ligue.

ARTICLE 36 – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Valorisation des bons comportements
Domaine d'application	Totalité des matches de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	<ul style="list-style-type: none"> Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1 F, R2 F) Championnats Football Diversifié (Futsal R1) Championnats Jeunes (U18 R, U17 R, U16 R1, U15 R, U14 R)
Assujettis pris en compte	<ul style="list-style-type: none"> Tous les licenciés du club inscrits ou non sur la feuille de match Dirigeant(s) de fait Spectateur(s) identifié(s) pour un club

ARTICLE 36 Bis – CRITERES DE CLASSEMENT

Un avertissement y compris 3 ^{ème} avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = (150 + (80 : 2) = 190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De Cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif MDS à l'appréciation de la Commission compétente

Cas Particuliers :

- La Commission de l'Esprit Sportif se réserve le droit, en fonction de la gravité des faits, d'exclure une équipe du Challenge de l'Esprit Sportif MDS.
- Les cas non prévus au règlement seront tranchés par la Commission de l'Esprit Sportif,

CHAPITRE 2 – MALUS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

Article 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
Domaine d'application	Totalité des matches de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	<ul style="list-style-type: none"> Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1 F, R2 F) Championnats Football Diversifié (Futsal R1)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

Article 36 Quater – CRITERES DE CLASSEMENT

Un avertissement y compris 3 ^{ème} avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	

Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = (150 + (80 : 2) = 190 points)
--------------------	---

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
Et ainsi de suite....				
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

CAS PARTICULIERS

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
3. Calcul du malus découlant du barème,
4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

⇒ Vote n°10 : Validez-vous les modifications apportées aux articles 36, 36 bis, 36 ter et 36 quater ?

Oui	3 931	88.72%
Non	500	11.28%
	4 431	

Les modifications apportées aux articles 36, 36 bis, 36 ter et 36 quater sont approuvées à la majorité des voix.

TITRE 4 – CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

ARTICLE 39 bis - ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder. L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

TITRE 5 – CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS REGIONAUX ET INTERSECTEURS

CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

SECTION 1 - CHAMPIONNATS REGIONAUX

ARTICLE 56 – CHAMPIONNAT U13 INTER SECTEURS (U13IS)

Ce championnat est ouvert aux joueurs U13 et U12 et aux joueurs U11 autorisés médicalement (article 73.1 des RG de la FFF), dans la limite de 3 joueurs U11 inscrits sur la feuille de match.

Il se déroule en deux phases, automne et printemps.

PHASE AUTOMNE :

La phase automne est organisée par chaque district qui en définira les modalités.

De cette phase automne, 36 équipes seront retenues pour participer à la phase printemps. Ces 36 équipes seront sélectionnées au sein de chaque district au prorata du nombre d'équipes engagées et ayant terminé la saison sportive n-1, avec un minimum de 3 équipes par district.

Chaque district, par l'intermédiaire de sa commission compétente, devra transmettre à la Ligue, pour le 31 décembre, délai de rigueur, le nom des équipes qualifiées pour participer à la phase printemps, sous réserve de vérifier préalablement que ces dernières répondent à l'obligation d'encadrement, à savoir

- un licencié « Educateur » ayant, à minimum, suivi la formation du module U13.
-

⇒ Vote n°11 : Validez-vous les modifications apportées aux articles 39 bis (titre 4) et 56 (titre 5) ?

Oui	3 803	87.83%
Non	527	12.17%
	4 330	

Les modifications apportées aux articles 39 bis (titre 4) et 56 (titre 5) sont approuvées à la majorité des voix.

TITRE 6 – CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS ET JEUNES

ARTICLE 69 - PRINCIPES GENERAUX RELATIFS A LA COMPOSITION DES CHAMPIONNATS

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition. Seule l'équipe classée dernière de son groupe (ou de son championnat) est reléguée sans possibilité de repêchage. Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide d'accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes « Seniors » en entente pour les compétitions féminines à 11 pour les divisions R2F et R3F. Ces ententes ne pourront, en tout état de cause, pas accéder au championnat R1F. ~~Seuls les groupements définis à l'article 39ter des RG de la FFF sont autorisés à évoluer en R1F sans toutefois pouvoir accéder aux championnats nationaux.~~

ARTICLE 72 - ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

L'équipe championne du groupe de REGIONAL 1F participe à la phase d'accession nationale, ou son meilleur suivant participant au championnat, pour autant que l'empêchement du précédent résulte d'une disposition réglementaire ou bien qu'il s'agisse d'un renoncement volontaire. Le second classé, exclusivement, peut potentiellement être appelé à participer à la phase d'accession nationale s'il répond aux critères définis au règlement fédéral.

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder.

L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

→ R1 FEMININ

Le championnat R1F comprendra un groupe unique de 10 clubs.

Les 10 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- Les 8 équipes classées jusqu'à la 8ème place incluse de R1F-de la saison précédente sauf en cas de relégation d'une équipe évoluant en D2F la saison précédente. Dans ce cas, seules les 7 équipes classées jusqu'à la 7ème place incluse de R1F seront retenues.

- les 2 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R2F de la saison précédente, à savoir la première classée de chaque groupe,
- De l'équipe classée 9ème du championnat R1F de la saison précédente si l'équipe qualifiée pour la phase d'accession nationale accède au championnat D2F.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- à l'équipe la mieux classée des équipes reléguées du championnat R1F conformément aux règlements généraux de la Ligue.
- à la 3ème équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R2F ~~de la phase printemps~~ de la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

→ R2 FEMININ

A compter de la saison 2019/2020

Le championnat R2F comprendra 20 équipes réparties en 2 groupes de 10 clubs.

Les 20 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- de ou des équipe(s) reléguée(s) du championnat R1F de la saison précédente
- des 12 équipes du championnat R2F phase printemps saison 2018 / 2019 à l'exception de celles qui auront accédé en R1F, par dérogation à l'article 69 des R.G. de la LBFCE, aucune relégation ne sera prononcée.
- des 7 équipes finissant 1ère de chacun des 7 groupes de R3F phase printemps saison 2018 / 2019.
- du meilleur 2ème de l'ensemble des 7 groupes de R3F phase printemps saison 2018 / 2019.

A partir de 2020/2021

Le championnat R2F comprendra 20 équipes réparties en 2 groupes de 10 clubs.

Les 20 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- les 2 équipes rétrogradant du championnat R1F à l'issue de la saison précédente,
- les 4 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R3F Access phase printemps à l'issue de la saison précédente, à savoir les 2 premières de chacun des deux groupes,
- les 14 équipes du championnat R2F de la saison précédente, à savoir les 7 équipes classées de la 2ème à la 8ème place incluse dans les 2 groupes de R2F.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- à l'équipe la mieux classée des équipes reléguées du championnat R2F conformément aux règlements généraux de la Ligue.
- à la 3ème équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R3F Access de la phase printemps de la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

→ R3 FEMININ

PHASE AUTOMNE

Le championnat R3F comprendra x équipes réparties en x groupes de x clubs avec selon le nombre d'équipes engagées, soit des matches aller simple soit des matches aller/retour.

Les groupes R3F sont composés

- des équipes reléguées du championnat R2F de la saison précédente
- des équipes des championnats R3F de la saison précédente, à l'exception des équipes éligibles à l'accession en R2F,
- des équipes nouvellement engagées pour la saison.

PHASE PRINTEMPS

Le championnat R3F Phase Printemps sera composé de 2 niveaux

- Le premier niveau, appelé R3F Access sera composé de deux groupes de 6 équipes, à savoir les 12 équipes ayant obtenu le meilleur classement lors du championnat R3F phase automne. Celles-ci se rencontreront par matches aller/retour.
- Le second niveau, sera composé de X groupe(s) de x équipes avec selon le nombre d'équipes, soit des matches aller simple soit des matches aller/retour.
Ces groupes seront composés :
 - des équipes non retenues pour le championnat R3F Access,
 - des équipes nouvellement engagées pour la phase printemps

⇒ Vote n°12 : Validez-vous les modifications apportées au Titre 6 ?

Oui	4 132	98.05%
Non	82	1.95%
	4 214	

Les modifications apportées aux articles du Titre 6 sont approuvées à la majorité des voix.

TITRE 7 – CHAMPIONNATS FUTSAL

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE 80 – LOIS DU JEU

Les lois du jeu régionales se calquent sur celles des règlements FIFA, à l'exception du temps de jeu, qui **est** sans arrêt du chronomètre sauf dans les deux dernières minutes de chaque mi-temps.

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS PARTICULIERES

SECTION 1 – CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL SENIORS

ARTICLE 84 – CALENDRIER – DUREE DES RENCONTRES - HORAIRES

Le calendrier est établi sur la saison sportive, de septembre à juin.

Les championnats se jouent par matches aller/retour ou par matches aller uniquement ou par plateaux, en soirée sur la semaine, du lundi au vendredi.

La Commission Régionale Football Diversifié se réserve le droit de modifier l'organisation de la manifestation en fonction du nombre d'équipes inscrites. La commission peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de championnat qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

Le coup d'envoi est fixé en principe entre **20h15 et 21h15**, sauf dérogation accordée par la commission.

L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait tardif, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés.

ARTICLE 85 – QUALIFICATION

Les joueurs doivent obligatoirement être titulaires d'une licence Futsal.

Un joueur peut détenir dans le même club ou dans deux clubs différents deux licences « joueur » ou « joueuse » de pratiques différentes maximum (libre, football d'entreprise, loisir, futsal), sauf si elles ouvrent le droit à la participation à deux championnats nationaux différents.

La participation des joueurs licenciés après le 31 janvier, est autorisée dans **uniquement** les championnats régionaux Futsal **sauf en R1 FUTSAL**,

Le nombre de doubles licences autorisé est illimité pour :

- Championnat Futsal R1 (catégorie A)
- Championnat Futsal R2, (catégorie B)

En outre, les équipes qualifiées pour participer à la phase d'Accession Interrégionale Futsal devront se conformer à la réglementation fédérale de l'épreuve.

ARTICLE 87 - ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

Les règles d'accession en championnat de France Futsal – Division 2 – sont définies au règlement spécifique de cette compétition.

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder.

→ R1 FUTSAL

2 groupes de 8 équipes – matches aller/retour – phase unique.

Les groupes R1 Futsal sont composés :

- des 4 meilleures équipes éligibles classées sur l'ensemble des groupes du championnat R2 Futsal de la phase printemps de la saison précédente ou des 4 meilleures équipes « 1 » suite à la phase de play-off,
- des équipes du championnat R1 Futsal de la saison précédente, dans l'ordre de leur classement, de la 1ère à la 6ème place.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- aux équipes classées, dans l'ordre du classement, à la 7ème place du championnat R1 Futsal, et si besoin, départagées conformément aux règlements généraux de la Ligue,

- à la 5^{ème} équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R2 Futsal de la phase printemps ou des play-off de la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

A la fin de la saison régulière, un play-off aller-retour aura lieu entre le 1^{er} de chaque groupe afin de déterminer le champion, jouant les barrages d'accession en D2 Futsal et entre les 2nd de chaque groupe pour déterminer les 3^{ème} et 4^{ème} places du championnat

L'équipe recevante au match retour sera celle ayant le meilleur ratio nombre de points / nombre de matches joués.

→ R2 FUTSAL

Pour la saison 2019/2020 :

Inchangé

A compter de la saison 2020/21, le Championnat R2 Futsal sera organisé en deux phases.

PHASE AUTOMNE :

La phase automne est gérée en District ou Inter Districts.

Les 2 premiers de la phase automne de chaque championnat de district ou inter-districts seront invités à évoluer en R2 en phase printemps

Il pourra être demandé des équipes supplémentaires à certains districts ou championnat inter-districts d'évoluer en R2

Les équipes non retenues pour participer à la Phase Printemps Régional 2 Futsal seront laissées à la disposition des Districts ou Inter Districts,

PHASE PRINTEMPS

La phase printemps est gérée par la Ligue.

Il sera organisé X groupes (4 maximum) de X équipes afin de déterminer les équipes accédant en R1

Une formule championnat avec des matches aller simple ou aller-retour sera organisée.

Le champion de chaque groupe accédera au championnat R1.

Cependant, en fonction des groupes, une phase de play-off pourra être organisée afin de déterminer les équipes accédant en R1.

ARTICLE 88 – OBLIGATIONS

Les clubs Futsal seniors doivent respecter les obligations de responsable sécurité, d'arbitres et d'éducateurs énoncées dans les règlements généraux de la Ligue, sous peine d'application des sanctions financières et sportives.

Pour le championnat R1 Futsal, le club recevant doit disposer des services d'un responsable de sécurité.

Le gymnase où évolue chaque équipe participant aux compétitions régionales Futsal devra être classé par la CRTIS.

SECTION 2 – CHAMPIONNATS JEUNES REGIONAUX FUTSAL

ARTICLE 89 – CALENDRIER – DUREE DES RENCONTRES - HORAIRES - ORGANISATION

Le calendrier est établi sur la saison sportive, de septembre à juin.

Les championnats « Jeunes Régionaux » sont considérés comme des compétitions de catégorie « B » et se jouent suivant les modalités et aux horaires définis par la Commission Régionale Football Diversifié.

Le déroulement de la saison sera défini en fonction des engagements

Cette dernière se réserve le droit de modifier l'organisation de la manifestation en fonction du nombre d'équipes inscrites. Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de championnat qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

Le club organisateur devra fournir les documents administratifs, plusieurs créneaux mais également un arbitre assistant pour toutes les rencontres

Chaque équipe devra disposer d'une personne licenciée et majeure sur le banc de touche mais également à la table de marque.

ARTICLE 90 – QUALIFICATION

Les joueurs doivent obligatoirement être titulaires d'une licence « Futsal » U18 pour les clubs spécifiques et licence « futsal » ou « Libre » pour les clubs libres.

Le nombre de doubles licences autorisé est illimité, tout comme le nombre de licences mutation.

En catégorie U15, peuvent participer les joueurs U15 et U14.

Les joueurs titulaires d'une licence Futsal U13 peuvent participer sous condition d'être autorisés médicalement au surclassement conformément à l'article 73.1 des Règlement Généraux de la F.F.F., dans la limite de trois licenciés sur la feuille de matches.

En catégorie U18, peuvent jouer les joueurs U18, U17, U16.

Les joueurs titulaires d'une licence Futsal U15 peuvent participer sous condition d'être autorisés médicalement au surclassement conformément à l'article 73.1 des Règlement Généraux de la F.F.F., dans la limite de trois licenciés sur la feuille de matches.

⇒ Vote n°13 : Validez-vous les modifications apportées au Titre 7 ?

Oui	3 626	90.09%
Non	399	9.91%
	4 025	

Les modifications apportées aux articles du Titre 7 sont approuvées à la majorité des voix.

TITRE 8 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

ARTICLE 95 - ORGANISATION DES RENCONTRES

Date et heure des matches

Inchangé

Choix des clubs recevants et des terrains

L'équipe tirée au sort en premier reçoit sauf si l'équipe désignée visiteuse est :

- séparée par deux niveaux hiérarchiques,
- ou si elle s'est déplacée au tour précédent pendant que dans le même temps l'équipe recevante a déjà reçu au tour précédent.

Dans ces cas, l'ordre des rencontres est inversé.

Un club exempt *et/ou éliminé de la Coupe de France* est considéré comme club recevant.

TITRE 10 – COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ARTICLE 111 - ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement sont établies par Footclubs et doivent parvenir à la ligue dans les délais fixés par la commission compétente.

Les droits seront portés au débit des clubs engagés.

Les clubs participant

- aux championnats Régional 1F et Régional 2F devront s'engager à participer à cette compétition.
- au championnat Régional 3F phase automne pourront participer à cette épreuve.

Les clubs sont tenus de disposer d'une installation sportive aux dates fixées au calendrier général de l'épreuve.

ARTICLE 113 - ORGANISATION DES RENCONTRES

Date et heure des matches

Inchangé

Choix des clubs recevants et des terrains

L'équipe tirée au sort en premier reçoit sauf si l'équipe désignée visiteuse est :

- hiérarchiquement inférieure
- ou si elle s'est déplacée au tour précédent pendant que dans le même temps l'équipe recevant a déjà reçu au tour précédent.

Dans ces cas, l'ordre des rencontres est inversé.

Un club exempt *et/ou éliminé de la Coupe de France Féminine* est considéré comme club recevant.

TITRE 11 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FUTSAL

ARTICLE 120 – ENGAGEMENTS

Les clubs participant

- au championnat R1 Futsal devront participer à cette compétition,
- aux championnats R2 Futsal, aux championnats Futsal de District *et/ou InterDistricts*, pourront participer à cette compétition

Les engagements seront réalisés auprès de la Ligue via Footclubs. Les droits seront portés au débit des clubs engagés.

ARTICLE 121 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Coupe Bourgogne-Franche-Comté se dispute par matches à élimination directe ou par une phase de groupes, puis des matches à élimination directe.

Les matches seront ordonnancés par tirage au sort au sein de groupes géographiques répartis par la Commission Régionale Foot Diversifié.

Le tirage intégral débute à partir des 1/2 finales.

A partir des 1/4 de finale : deux équipes de même club se rencontrent obligatoirement

ARTICLE 122 - ORGANISATION DES RENCONTRES

• Date et heure des matches

La date et l'horaire du coup d'envoi des rencontres sont fixés par la Commission Régionale Foot Diversifié dans le respect du calendrier.

L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait le jour même, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés.

• Choix des clubs recevants et des terrains

Inchangé

• Organisation des rencontres

Inchangé

• Durée de la rencontre

Tous les matches se joueront en deux périodes de vingt-cinq (25) minutes chacune avec arrêt du chronomètre dans les deux (2) dernières minutes de chaque mi-temps.

En cas d'égalité à l'issue des matchs à élimination directe, les deux équipes seront départagées par l'épreuve des "tirs au but". 3 tirs au but par équipe, puis si toujours égalité, mort subite.

• Table de marque

Inchangé

⇒ Vote n°14 : Validez-vous les modifications apportées aux Titre 8 (article 95), au Titre 10 (articles 111 et 113) et Titre 11 (articles 120, 121 et 122) ?

Oui	3 786	91.85%
Non	336	8.15%
	4 122	

Les modifications apportées aux Titre 8 (article 95), au Titre 10 (articles 111 et 113) et Titre 11 (articles 120, 121 et 122) sont approuvées à la majorité des voix.

TITRE 16 – GROUPEMENTS DE CLUBS SENIORS F et JEUNES

ARTICLE 176 - DEFINITION

Un groupement de 2 à 5 clubs de football peut être créé pour promouvoir, améliorer et développer la pratique du football dans les catégories de jeunes et/ou Senior Féminin pour les compétitions de District et du dernier niveau de Ligue uniquement et de Ligue à l'exception de la R1 F.

Le Conseil d'Administration de la Ligue est compétent pour apprécier, au regard de leurs spécificités géographiques et du projet présenté, le nombre de clubs constitutifs du groupement.

Le Groupement intègre ou couvre automatiquement les catégories de foot à 11 et, si les clubs le souhaitent, les catégories de foot à 8 et de foot animation, masculines et féminines

⇒ Vote n°15 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 176 du Titre 16 ?

Oui	4009	92.39%
Non	330	7.61%

	4 339
--	-------

Les modifications apportées à l'article 176 du Titre 16 sont approuvées à la majorité des voix.

12. Election du Délégué Supplémentaire (et de son Suppléant) aux Assemblées Fédérales

Conformément à l'article 6 des Statuts de la FFF, la délégation représentant les clubs à statut amateur à l'Assemblée Fédérale est élue tous les 4 ans sur la même durée que le mandat du Conseil d'Administration de la Ligue. Par exception, le délégué (et son suppléant) par tranche de 50 000 licenciés est élu pour un mandat d'une saison. L'assemblée est donc appelée à désigner ce délégué et son suppléant pour la saison 2019/2020

⇒ Vote n°16: Election du Délégué Ligue supplémentaire et de son suppléant

Titulaire : Jean-Marie COPPI

Suppléant : Christian PERDU

Pour	4 044	93.70%
Contre	272	6.30%
	4 316	

MM. COPPI & PERDU sont élus à la majorité des voix es qualité Délégué supplémentaire représentant les clubs amateurs aux assemblées fédérales 2019-2020, respectivement titulaire et suppléant.

13. Intervention des personnalités invitées

M. Jean-Marie VERNET, vice-président du CROS

« Monsieur le Président, merci d'avoir invité le Comité Régional Olympique et Sportif, Monsieur le Président du Foot Amateur, je serai très court car je sais que tout le monde vous attend et moi dans les premiers,

J'ai un petit salut particulier pour Patricia BEAURENAUD, qui vous représente, la Ligue de football, au CROS, et j'excuse notre Présidente, Chrystel MARCANTOGNINI qui a eu effectivement un problème professionnel et qui aurait bien voulu être présente parmi vous. Je me fais un plaisir de la remplacer.

Je ne peux que me féliciter de l'augmentation du nombre de licences et peu importe la provenance. Une licence est une licence, d'autant quand elle touche en plus une population de jeunes. Effectivement il y a l'effet Coupe du Monde, mais si vous le permettez, je crois que vous avez des outils didactiques et pédagogiques remarquables. Le PEF par exemple qu'on retrouve dans presque la totalité des clubs ne peut qu'attirer et garder votre jeunesse dans vos structures associatives.

Je note aussi avec bonheur que les mauvais cartons baissent, faiblement apparemment, mais je trouve que le fait de baisser sensiblement c'est déjà un point énorme, parce que nous avons une mission grande, notamment avec la perspective de 2024, d'être le pays où le Fair-Play doit être le guide dans nos relations avec les joueurs et notre quotidien. Nous devons être dans la perfection ou tout au moins, y tendre.

2020 sera une année doublement olympique. Il y aura Tokyo où le football est déjà qualifié – encore un petit travail chez les filles et on pourrait imaginer une double qualification - .

Et il y aura les Jeux Olympiques de la Jeunesse, en Bourgogne-Franche-Comté, qui vont se dérouler du 9 au 22 janvier sur le site des Tuffes. C'est un évènement, où des ateliers sportifs vont se mettre en place. Dans ces ateliers, on pourra y voir d'autres choses que le ski et je me suis laissé dire que le foot serait une activité de démonstration pour l'ensemble des jeunes qui vont participer.

Je voudrais aussi saluer l'ensemble des équipes techniques qui vous entourent. J'ai eu la chance cette année, au mois de janvier, d'aller à Clairefontaine où j'ai appris une activité footballistique que je ne connaissais pas, qui faisait rire énormément, qu'on a essayée et qui n'est pas si simple que ça, c'était le foot en marchant. Voilà une activité qu'il faut intégrer dans les activités de santé que nous développons au sein de notre structure du Comité Olympique. Je vous invite à participer et vous verrez qu'on arrive à mouiller le maillot, c'est très agréable et je sens que ça va avoir une longue vie.

Bravo à vous, félicitations à cette Assemblée Générale rondement menée et qui marque une fois de plus que le football est bien la 1^{ère} ligue de Bourgogne-Franche-Comté, le 1^{er} sport national, et j'en suis heureux pour vous.
Merci à vous. »

M. Jean-Yves PIAN, Conseiller de la Ville de Dijon et de la Métropole

« Je vous salue toutes et tous et je félicite cette assemblée qui est rondement menée puisqu'elle va se finir sans temps additionnel. Et on peut féliciter le maître du temps qui a su l'organiser sur le papier et la laisser suivre comme il faut.

Je ne ferai qu'une allusion sur votre prochain avenir en terre Dijonnaise. Le DFCO avance bien dans son projet du futur site dédié à ses activités. Le terrain est acquis et les travaux vont commencer dans les meilleurs délais. Monsieur le Maire, qui est un fou de foot depuis sa jeunesse sur le terrain et après autour des terrains, me demande de vous dire, à vous tous, que la Ville de Dijon vous réservera un accueil le plus cordial et même le plus enthousiaste quand vous aurez pris définitivement possession du site des Poussots que vous avez choisi et qui sera alors conforme à tout ce que vous attendiez pour développer encore mieux toutes vos actions footballistiques dans l'intérêt de tous les clubs de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté. Et en cela l'avancée de la situation du DFCO ne fera que vous avantager dans votre propre projet. En tout cas, je ne crois pas que du temps sera perdu dans ce domaine.

Par avance, je vous souhaite à toutes et tous un bon retour dans vos contrées puisque vous venez parfois de loin, par rapport à notre situation centrale, ville de Dijon. »

M. Marc DEBARBAT, Président de la Ligue du Football Amateur

« Mesdames et Messieurs,
Cher Daniel, cher Président,
Cher Roland,
Bonjour à toutes et à tous, je suis ravi d'être parmi vous.

Déjà, je tiens à vous féliciter pour la tenue de cette assemblée, assemblée pas simple car ce n'est pas évident de présenter un déficit structurel sur une année. La présentation était satisfaisante, il y a vraiment des efforts qui sont faits, ce qui expliquera les efforts qui seront faits également par la Fédération.

Félicitations à « Monsieur Loyal », car pour maintenir les horaires comme ça, Roland, il faut être d'un haut niveau. Après, tu pourras te mettre au foot en marchant, je t'expliquerai tout à l'heure comment ça fonctionne, et tu pourrais éventuellement être international car on va peut-être créer une équipe de France de Foot en marchant. Trêve de plaisanterie.

La LFA aujourd'hui a pour rôle et mission de gérer tout le football amateur.

Pour contrebalancer quelques contrevérités, qu'on a encore vues dernièrement dans la presse nationale, la Fédération ne néglige pas le football amateur. Quand je lis des bêtises comme on peut en lire cette semaine sur un grand quotidien, je ne suis pas surpris par celui qui les dit, je suis un peu plus surpris par ceux qui les écrivent, car on vérifie au moins ses sources. Le budget du foot amateur ce n'est pas 6% de dépenses, c'est 6% de recettes du budget de la Fédération et c'est un 1/3 de ce budget qui est reversé au football amateur, soit 86 millions d'€uros. Ce qui est totalement différent.

6% de recettes, 33% de dépenses pour le football amateur, dépenses qui ont augmenté de 25% en 3 ans. Tant mieux et cela nous permet de mettre en place des actions relativement importantes. Mais il ne faut pas se satisfaire de cela. Pourquoi ce budget existe au niveau de la Fédération ? Parce qu'on a la chance d'avoir les résultats de

l'Equipe de France, c'est vrai, mais parce qu'on a aussi la chance d'avoir un comité directeur et un président, qui sans relâche trouvent des partenaires nouveaux, qui sans relâche pérennisent des partenariats. Il faut savoir qu'au niveau de la Fédération, environ 70% des recettes proviennent des Equipes de France, du partenariat et du marketing. Ce qui est énorme.

Et en plus, on a la chance d'avoir des recettes pérennisées parce que tous les contrats de partenariat sont signés à minima jusqu'en 2022, voire 2024, ce qui n'est pas neutre.

Mais il ne faut pas nous endormir sur nos lauriers, on l'a vu à travers les comptes de votre ligue, et c'est pour ça qu'on a aujourd'hui 3 axes de travail importants car on souhaite vraiment aider les territoires. Je ne veux plus qu'on parle de ligue ou de district, je veux qu'on parle de territoire, pour aller dans le même sens et travailler tous ensemble pour le bien du football et le bien des clubs.

Il faut être clair, je vous le dis et ce n'est pas de l'hypocrisie, si le football français existe et se porte bien, c'est grâce à vous les clubs. S'il n'y avait pas de clubs, s'il n'y avait pas de gens qui consacrent leur temps, et dieu sait si vous passez du temps sur les terrains pour la plupart d'entre vous, il n'y aurait pas de district. S'il n'y avait pas de district, il n'y aurait pas de ligue et il n'y aurait pas de Fédération ou une Fédération beaucoup moins forte.

Au niveau des clubs, vous avez un rôle sportif, vous formez des bons sportifs, et les joueurs de l'Equipe de France le disent en permanence, ils sont tous issus du football amateur. Et vous formez aussi des citoyens à part entière. Et malheureusement, on ne peut que le constater, il n'y a plus que 2 endroits où on forme majoritairement des citoyens, c'est l'Education Nationale et les associations sportives, les clubs et le football y participe largement. On ne vous en remerciera jamais assez.

On a donc 3 grands axes de travail :

- Orienter nos aides encore plus à destination des clubs : on a vu le résultat de l'opération 2^{ème} étoile où 10 millions d'euros de matériel sportif ont été ou vont être distribués (suite à quelques soucis de distribution du côté de chez Nike). Cette opération de distribution de matériel a été un grand succès puisque plus de 80% de clubs en ont profité.

On souhaite intensifier l'aide à travers le FAFA qui se pérennisera et qu'on souhaite développer: aide aux installations, aide aux transports et aide à l'emploi dans les clubs dont l'enveloppe a été augmentée (+500 000€) cette année malgré le budget constant. Ce ne sont pas des emplois de joueurs, ce sont des emplois qui sont voués à structurer le club et à mettre en place une politique de club. Ce ne sont pas des gens qu'on va payer pour jouer, car je rappelle que normalement en France, il y a que 1000 joueurs professionnels qui sont payés. Le reste, c'est du football amateur hormis quelques contrats fédéraux.

Donc une aide directe en direction des clubs un peu plus importante parce que je pense qu'il faut qu'on aille directement vers vous et qu'on vous aide à travers ces différents dispositifs, qu'on a renforcés, renforcés également à travers la formation.

La formation est un volet important. On a augmenté un petit peu le budget cette année, pas autant qu'on aurait voulu parce qu'on a des demandes de plus en plus croissantes de formations, non seulement au niveau des éducateurs, mais aussi au niveau des arbitres et au niveau de nos dirigeants. Parce qu'aujourd'hui, un club ne se gère comme il y a 25 ou 30 ans. Il y a des exigences, des parents qui ont des exigences, des gens qui ont des exigences et tout cela nécessite de la formation et qui dit formation, dit qualité, et qui dit qualité dit qu'il y a un coût.

Derrière, il faut donc se poser la question. Je veux bien qu'on ait de la qualité, mais quand on veut des éducateurs diplômés, quand on veut des supers terrains, quand on veut des équipements, etc. et que dans la majorité des clubs, c'est une étude nationale, on pratique de la garderie à 20 centimes de l'heure, il faut se poser la question. Il y a le rôle social, c'est vrai, mais il faut se poser les vraies questions. On va travailler sur ce sujet mais on ne pourra pas non plus tout faire.

L'an prochain on a un peu plus d'espoir car vous savez que les droits TV ont augmenté de manière sensible. Bien sûr c'est au niveau du football professionnel, mais il y a une convention qui dit que sur ces droits TV, il y a 2.5% qui reviennent au football amateur, ce qui représente environ 12-14 millions d'euros supplémentaires.

- Deuxième sujet et je féliciterai la Ligue qui a accepté d'être Ligue pilote, il va falloir qu'on apprenne à travailler ensemble, et ça été dit dans la salle.

On est dans un sport Co. On ne peut pas continuer au niveau des centres de gestion à travailler chacun dans son coin, pour son coin. Aujourd'hui il faut qu'on travaille sur de la mutualisation. C'est vrai que la fusion nous a été imposée. C'est un texte de loi qui s'imposait à tout le monde. On était tous amenés à le faire et je pense qu'on l'a bien réussie et c'est bien en avance, notamment en Bourgogne-Franche-Comté. Daniel l'a dit et je confirme qu'elle fait partie des 2-3 ligues qui sont le plus en avance. Ce n'est pas simple. Une fusion, il faut à minimum un mandat pour l'absorber et ensuite il faut passer à l'étape suivante, il faut travailler ensemble.

On a le souhait, qu'au niveau des territoires, se mette en place la mutualisation entre les ligues et les districts, mutualisation au niveau de l'activité, pas pour supprimer des emplois comme on essaye de me le faire dire. L'objectif est de recentrer ces emplois et ces forces de travail vers une aide aux clubs plus importante. Parce qu'aujourd'hui, les clubs, vous avez autre chose à faire que de monter des dossiers, ce n'est pas simple si vous n'avez pas la personne ressource et on s'en est aperçu notamment sur le CNDS où de moins en moins de clubs demandent parce qu'il n'y a pas forcément la personne pour monter le dossier. On souhaite vraiment cette mutualisation qui ne veut pas dire centralisation, ce n'est pas ramener tous les emplois au niveau du centre de gestion qu'est la ligue. C'est mutualiser les compétences au service des clubs, de manière qu'on soit là pour aider nos clubs à monter les dossiers et qu'on ne se contente pas de dire « le document vous le trouvez sur internet, sur notre site.... ».

Mutualisation, autant faire que se peut, au niveau des installations aussi.

Ca rejoint le geste qu'a souhaité faire Noël LE GRAET, qui n'est pas spécifique à la Bourgogne-Franche-Comté. On souhaite vraiment aider les territoires qui font l'effort et travaillent pour optimiser les bâtiments dans un premier temps et aussi les effectifs, etc.

La Bourgogne-Franche-Comté en fait partie, Daniel a cité la Normandie, il y a aussi Auvergne-Rhône-Alpes, qui a pris une optique un peu différente – le district s'est installé sur le site de Clermont Ferrand pour optimiser - . Par contre, il y d'autres endroits où ça n'avance pas trop. Pas de travail = pas d'argent.

- Troisième axe de travail important : la valorisation des bénévoles.

Je l'ai dit et je le répète, c'est grâce à vous qu'on existe, c'est grâce à vous que le football se développe, et on doit absolument vous aider à valoriser vos bénévoles.

On a des opérations nationales importantes, telle la Journée Nationale des Bénévoles. On a rajouté une nouvelle action : on essaye de faire venir des bénévoles de chaque ligue passer un week-end à Clairefontaine parce qu'il nous apparait important que les bénévoles de club connaissent la maison du football. Des bénévoles de la Bourgogne-Franche-Comté sont déjà venus et on va renouveler cette opération. Vous les clubs, pensez à proposer des bénévoles à des remises de médailles ou autres actions. Il y a des gens à qui cela fait très plaisir, des gens qu'on a un peu tendance à oublier, qui depuis 20-30 ans sont dans le club, font partie des meubles, Cette personne qui lave les maillots, tient la buvette, trace le terrain.... Et c'est le jour où elle n'est plus là qu'on se rend compte qu'on l'a oubliée et qu'on ne l'a pas récompensée ou valorisée.

Bravo pour votre plan d'actions. J'ajouterais juste un élément, qui est à mon avis sous-utilisé et qui a aussi un but écologique, pensez pour réduire les frais de fonctionnement à utiliser encore plus la visioconférence.

On évite les kilomètres. Il faut arrêter de faire 4 heures de route pour des réunions qui durent 1 heure. On a équipé tous les centres de gestion de visioconférence et on peut aussi la prendre depuis chez soi à partir d'un ordinateur. On évite des kilomètres, de la fatigue et on peut éviter des accidents car il n'est pas logique que des personnes soient encore sur la route à 10 heures du soir à rentrer de réunion. Et on peut le faire aussi avec les clubs notamment pour des dossiers disciplinaires ou autres, sauf si le club demande à être reçu bien sûr.

La Fédération n'oublie pas le football amateur. Elle est à sa disposition.

Avec mon équipe, on a souhaité être présents, on a fait beaucoup d'assemblées de district parce que c'est aussi notre rôle, on fait des assemblées de ligue car on est là pour vous aider. On tente d'adapter notre politique à chacun des territoires parce que les problématiques de Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas les mêmes que Paris-Ile-de-France, ou les mêmes que la Méditerranée, ou les mêmes que l'Outre-Mer. On essaye donc d'adapter à chaque territoire les problématiques mais bien sûr avec une règle commune, dans le respect des règlements généraux et des directives de la Fédération.

Encore merci pour tout ce que vous faites. Bon courage et bonne saison à tous. »

14. Mot de clôture du Président de la Ligue, Daniel FONTENIAUD

« Je remercie les intervenants et rebondit sur ce que vient de dire Marc. C'est vrai qu'on n'a pas mis la visioconférence dans le plan d'actions parce qu'on l'utilise déjà beaucoup. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas renforcer la visioconférence, on l'utilise pour un certain nombre de réunions de commissions, de réunions internes, on l'utilise aussi au service de la discipline et d'auditions en s'appuyant sur les sites de visio des districts. On accueille un membre de chaque district en commission de discipline qui siège quand il y a une audition sur son territoire, et ça permet effectivement aux clubs s'ils en sont d'accord d'être auditionnés depuis leur territoire. Je me

tourne vers toi Marc parce que le district de l'Yonne s'est fait cambriolé et il n'a plus malheureusement de visioconférence et il faudrait qu'on trouve une solution. C'est un clin d'œil.

Je voulais vous remercier toutes et tous pour clôturer cette assemblée. Vous avez compris la situation de la Ligue et je vous en remercie. Une situation difficile, à laquelle on n'a jamais été confrontée par le passé dans nos missions respectives sur nos 2 ligues. Mon analyse est que la fusion a entraîné une grande partie de ces difficultés et on verra que dans le plan d'actions, il y a des points qui ne sont pas simples à mettre en œuvre. Je citerai juste une chose, qui renforce encore l'idée de regroupement, c'est la gestion des stocks sur 5 sites qui est très compliquée. On va essayer de mettre en œuvre de nouveaux moyens mais il est sûr que, quand on sera sur un site unique, la gestion des stocks sera facilitée, gérée par une seule et même personne, et elle sera plus performante.

J'ai entendu le message de Jean-Yves PIAN et on attend avec impatience notre projet qui est sous-tendu à celui du DFCO et dont on regarde attentivement l'évolution puisque c'est le départ du DFCO qui va nous permettre de faire les travaux en cascade sur le site dans un premier temps et s'installer dans un deuxième temps. On est donc très attentif au calendrier du club et je me réjouis que la vente des terrains ait été actée par Dijon Métropole pour que tout puisse démarrer complètement.

Merci de votre compréhension par rapport à la situation financière. Vous l'avez compris, ça ne peut pas perdurer, on vous l'a répété, et il faut que chacun en soit conscient.

Vous, bien évidemment les clubs, mais aussi l'ensemble des équipes de la ligue qu'elles soient bénévoles ou salariées, on a tous des efforts à faire et on n'a pas le choix. Quels que soient nos états d'âme, quelle que soit la manière dont on voit les choses, il faudra que chacun s'attelle à la tâche, s'attelle à faire des économies indispensables pour que notre Ligue retrouve un périmètre de fonctionnement financier raisonnable, avec toutes les difficultés qui vont perdurer, je pense que vous l'avez bien compris également, jusqu'au transfert de nos équipes sur le nouveau site. Mais, on ne peut pas rester 2 ou 3 ans dans la situation actuelle. On vous a présenté un plan d'actions et on a déjà commencé à travailler en amont de l'assemblée, vous vous en doutez bien. On va tout mettre en œuvre et on fera tout pour respecter ce que nous a demandé le Commissaire aux Comptes, c'est un élément important, respecter le budget, le suivre de manière excessivement stricte.

On va demander à chacun de regarder tous les efforts qui peuvent être faits, comme va le faire d'ailleurs le Président de la Fédération ligne à ligne par rapport aux aides possibles qu'il peut nous accorder en plus des 50 000€. On va demander aux équipes de faire le même travail en interne pour pouvoir faire en sorte qu'on puisse respecter, voire même contenir un certain nombre de dépenses. Et ce n'est pas parce qu'on est dans le budget dans un axe qu'il ne faut pas malgré tout réduire les dépenses, parce que peut-être que malheureusement, pour une raison X ou Y, dans un autre axe, on ne sera pas dans le budget. Il faudra pouvoir globaliser et il ne faut pas que chacun regarde uniquement sa petite pièce et sa petite maison mais il faut qu'on regarde l'ensemble de la structure et l'ensemble des actions de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté pour arriver à tenir ce budget qui est un objectif impératif pour la saison 2019-2020.

La saison est commencée et on a déjà 3 mois de fonctionnement. Ce ne sont pas les 3 premiers mois dans lesquels on engage le plus d'actions, vous vous en doutez. C'est une période consacrée plus à la gestion qu'aux actions. Il y a déjà eu les « Rentrées du foot », mais globalement, les actions se font sur le 2^{ème} semestre. On a donc encore une lisibilité et une possibilité de se projeter et on demandera, à travers les responsables de pôles, de supprimer à minima dans chaque pôle une action non prioritaire, je dis bien à minima, en s'interrogeant concrètement sur les objectifs de l'action, le but n'étant pas de pénaliser les clubs mais de faire en sorte que les choses fonctionnent bien, le mieux possible mais pas forcément en répétant et en renouvelant systématiquement ce qu'on fait d'année en année. Il y a des questions à se poser et on essaiera peut être de se les poser ensemble. Il y a des structures pour essayer d'y réfléchir et j'espère qu'avec vous on pourra travailler sur un certain nombre d'axes dans le courant de la saison et vous intégrer dans cette réflexion qui n'aura peut-être pas un impact sur la saison en cours, mais qui aura de toute façon un impact sur l'avenir.

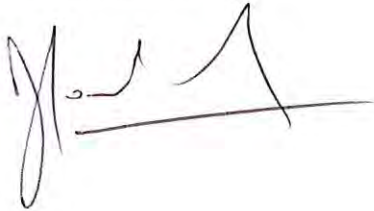
Bonne saison 2019-2020 à toutes et à tous dans vos clubs. Continuez à bien travailler, vous le faites de manière magnifique tous les jours, on l'a vu à travers la première soirée de récompenses du PEF où les projets foisonnent dans vos clubs. On a de beaux outils, vous les utilisez, vous les mettez en œuvre, vous allez bien au-delà souvent avec toutes vos équipes, c'est un engagement fort, et comme l'a dit Marc, c'est quelque chose que je martèle depuis fort longtemps, la vie du football elle est chez vous, elle est dans les clubs, elle restera dans les clubs.

La Ligue et les districts n'existent que parce qu'il y a les clubs et on n'a pas d'existence propre au-delà de ça. On est là pour faire fonctionner, mettre de l'huile dans les rouages et faire en sorte que tout avance, mais la vraie vie du football elle est bien chez vous, donc continuez à faire vivre ce football sur notre territoire Burgo-Comtois, continuez à vous engager. On travaille aussi sur la récompense des bénévoles et je me réjouis que la Fédération renforce

encore les actions menées dans ce domaine-là, mais c'est aussi un axe fort sur lequel on n'a pas voulu non plus baisser la voile, vous l'avez bien compris.
Continuez à vous engager, continuez à travailler au service du football et on ne vous en sera jamais assez reconnaissant.
Bravo à toutes et à tous. »

Le Président,

Daniel FONTENIAUD



Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI

